

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxembourg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1988

6 août 2015

SOMMAIRE

Advent Twilight Luxembourg 4 S.à r.l.	95383	Guardian SP5 S.à r.l.	95402
Advent Twilight Luxembourg 5 S.à r.l.	95383	Hermia S.A.	95384
AEIF LH Sub 02 S.à r.l.	95383	Hésione S.à r.l.	95379
Agrassur Re S.A.	95424	Induco Holdings S.à r.l.	95410
ARGO IMMOBILIERE société à responsabilité limitée	95379	JTC Luxembourg Holdings S.à r.l.	95411
Armônia S.A.	95379	Kensington France Industrial Pledgeco S.à r.l.	95389
Arvensis S.A.	95378	Lazard Wealth Management Europe S.à r.l.	95382
Ascot Capital Holdings S.à r.l.	95424	Le Carré Noir S.A.	95382
Atlantic Invest S.A.	95379	L'Occitane Belgium Sprl, succursale de Luxembourg	95382
Axalta Coating Systems Finance 1 S.à r.l.	95383	Luxglobal Services S.à r.l.	95382
Ayder S.A.	95381	Monte Capital Partners S.A., SPF	95386
BCC and (de)co S.à r.l.	95381	NjördFood S.à r.l.	95397
Belgo Metal S.A. Luxembourg	95378	Regidor S.A.	95385
Bijouterie Pereira S.à r.l.	95378	Richpoint Luxembourg S. à r.l.	95385
Bil Manage Invest S.A.	95378	RREI Management S.A.	95384
Bitfury (Luxembourg) S.à r.l.	95378	SCI Laurent Ménager	95403
Cadr' Academy 4 S.A.	95383	Société Financière de l'Union S.A.	95381
Cadr' Academy 5 S.A.	95424	Solidar Sicav	95381
Cadr' Academy 5 S.A.	95384	Station SA	95380
Emerging Markets Online Food Delivery Holding S.à r.l.	95379	Sunny Winter S.A.	95384
European Initiative on Clean, Renewable Energy, Energy Efficiency and Climate Change related to Development SICAV, SIF	95380	Technovaa Holdings S.A.	95380
Eviola S.A.	95380	Transtrend Equity Strategies	95385
		Viva Aerobus Luxembourg S.à r.l.	95406

Arvensis S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1911 Luxembourg, 9, rue du Laboratoire.

R.C.S. Luxembourg B 73.001.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015085133/9.

(150098071) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juin 2015.

Bijouterie Pereira S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9234 Diekirch, 34, route de Gilsdorf.

R.C.S. Luxembourg B 173.844.

Les comptes annuels au 31.12.2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2015088717/10.

(150101414) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juin 2015.

Bitfury (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1940 Luxembourg, 296-298, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 186.198.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2015088718/10.

(150101792) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juin 2015.

Belgo Metal S.A. Luxembourg, Société Anonyme.

Siège social: L-8010 Strassen, 204, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 60.991.

Monsieur Philippe Mars a démissionné de son mandat de directeur technique avec effet au 12/06/2015.

Fait à Luxembourg, le 12 juin 2015.

*Pour la succursale**Mandataire*

Référence de publication: 2015088714/11.

(150101425) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juin 2015.

Bil Manage Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2661 Luxembourg, 42, rue de la Vallée.

R.C.S. Luxembourg B 178.517.

Le bilan au 31 décembre 2014 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 juin 2015.

BIL MANAGE INVEST

Société anonyme

Signature / Pierre Malevez

- / *Administrateur*

Référence de publication: 2015088731/14.

(150101856) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juin 2015.

ARGO IMMOBILIERE société à responsabilité limitée, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3961 Ehlange, 35B, rue des Trois Cantons.
R.C.S. Luxembourg B 110.969.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Référence de publication: 2015088700/9.
(150101385) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juin 2015.

Armônia S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1466 Luxembourg, 12, rue Jean Engling.
R.C.S. Luxembourg B 128.387.

Les comptes annuels au 31/12/2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2015088703/10.
(150101579) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juin 2015.

Atlantic Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1258 Luxembourg, 4, rue Jean-Pierre Brasseur.
R.C.S. Luxembourg B 88.990.

Les comptes annuels au 31/12/2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2015088707/10.
(150101960) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juin 2015.

Emerging Markets Online Food Delivery Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1736 Senningerberg, 5, Heienhaff.
R.C.S. Luxembourg B 175.738.

Die koordinierte Satzung vom 30/04/2015 wurde beim Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg hinterlegt.
Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, den 10/06/2015.

Me Cosita Delvaux

Notar

Référence de publication: 2015087920/12.
(150100253) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juin 2015.

Hésione S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 12, rue Eugène Ruppert.
R.C.S. Luxembourg B 161.643.

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 2014, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Hésione S.à.r.l.

Signature

Le Gérant unique

Référence de publication: 2015088906/13.
(150101596) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juin 2015.

Eviola S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1852 Luxembourg, 2, rue de Kalchesbruck.
R.C.S. Luxembourg B 176.705.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Un mandataire

Référence de publication: 2015087922/10.

(150100285) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juin 2015.

European Initiative on Clean, Renewable Energy, Energy Efficiency and Climate Change related to Development SICAV, SIF, Société Anonyme sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 5, allée Scheffer.
R.C.S. Luxembourg B 137.478.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations

Pour European Initiative on Clean, Renewable Energy, Energy Efficiency and Climate Change related to Development Sicav, SIF

CACEIS Bank Luxembourg

Référence de publication: 2015087921/13.

(150101124) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juin 2015.

Technovaa Holdings S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.
R.C.S. Luxembourg B 170.390.

La Société a été constituée suivant acte reçu par Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à Belvaux, Grand-Duché de Luxembourg, en date du 18 juillet 2012, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 2138 du 28 août 2012.

Les comptes annuels de la Société au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Technovaa Holdings S.A.

Signature

Référence de publication: 2015087565/15.

(150099702) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juin 2015.

Station SA, Société Anonyme.

Siège social: L-1320 Luxembourg, 20, rue de Cessange.
R.C.S. Luxembourg B 34.047.

Extrait de l'assemblée générale ordinaire réunie extraordinairement le 5 juin 2015

Il ressort de l'assemblée générale ordinaire réunie extraordinairement le 5 juin 2015 que:

- Les mandats des administrateurs à savoir Marcel EHLINGER, Président du Conseil d'Administration, Martine EHLINGER, Xavier DELPOSEN et Robert SCHINTGEN sont renouvelés jusqu'à l'assemblée générale à tenir en 2021.

- Les mandats d'administrateurs-délégués de Martine EHLINGER demeurant à 82, Haaptstross à L-8533 Elvange et Robert SCHINTGEN sont renouvelés jusqu'à l'assemblée générale à tenir en 2021.

- Le mandat de commissaire aux comptes d'Isabelle LOUIS est renouvelé jusqu'à l'assemblée générale à tenir en 2021.

Fait à Steinfort, le 11/06/2015.

Mandataire

Référence de publication: 2015089212/16.

(150101225) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juin 2015.

Ayder S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5335 Moutfort, 16, Soibelwee.
R.C.S. Luxembourg B 131.541.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015085147/9.

(150097607) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juin 2015.

BCC and (de)co S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-7430 Fischbach, 56, Im Batz.
R.C.S. Luxembourg B 180.733.

Les comptes annuels au 31/12/2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015085177/9.

(150097598) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juin 2015.

Société Financière de l'Union S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2450 Luxembourg, 17, boulevard Roosevelt.
R.C.S. Luxembourg B 60.429.

Le bilan au 31.12.2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 juin 2015.

FIDUCIAIRE FERNAND FABER

Signature

Référence de publication: 2015089195/12.

(150101890) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juin 2015.

Solidar Sicav, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-8210 Mamer, 106, route d'Arlon.
R.C.S. Luxembourg B 152.084.

EXTRAIT

Il résulte des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire de la Société tenue en date du 13 mai 2015 que:

1. Le Conseil d'Administration de la Société est composé des personnes suivantes:

Administrateurs

- Barbro Liljeholm, avec adresse professionnelle au 5, Brunnsgratan - SE 111 38 Stockholm, Suède;
- Peter Helle, avec adresse professionnelle au 65, Regeringsgratan, - SE-103 93 Stockholm, Suède;
- Jean Philippe Claessens, avec adresse professionnelle au 106, route d'Arlon, L-8210 Mamer, Grand Duché de Luxembourg;
- Anne-Claire Allain, avec adresse professionnelle au 106, route d'Arlon, L-8210 Mamer, Grand Duché de Luxembourg.

2. PricewaterhouseCoopers S.à r.l., avec siège social au 2, rue Gerhard Mercator L-2182 Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg, a été nommé en tant que Réviseur de la Société.

Les mandats des Administrateurs et du Réviseur d'Entreprises viendront à échéance lors de la prochaine Assemblée Générale Ordinaire Annuelle de la SICAV appelée à statuer sur l'exercice clôturé au 31 décembre 2015.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mamer, le 10 juin 2015.

Pour extrait conforme

Un mandataire

Référence de publication: 2015089204/24.

(150101731) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juin 2015.

Le Carré Noir S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 106, route d'Esch.
R.C.S. Luxembourg B 146.628.

Le Bilan au 31 Décembre 2014 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2015086466/10.

(150098381) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juin 2015.

Luxglobal Services S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2134 Luxembourg, 50, rue Charles Martel.
R.C.S. Luxembourg B 160.089.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Extrait sincère et conforme
LUXGLOBAL SERVICES S.à.r.l.

Référence de publication: 2015086459/11.

(150098338) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juin 2015.

Lazard Wealth Management Europe S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 100.000,00.**

Siège social: L-2320 Luxembourg, 68-70, boulevard de la Pétrusse.
R.C.S. Luxembourg B 162.855.

Extrait des résolutions adoptées par l'associé unique de la Société en date du 29 mai 2015

En date du 29 mai 2015, l'associé unique de la Société a décidé de renommer Deloitte Audit, société à responsabilité limitée dont le siège social est situé au 560, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg et immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 67.895, en tant que réviseur d'entreprises agréé de la Société jusqu'à l'approbation en l'année 2016 des comptes annuels au 31 décembre 2015.

Luxembourg, le 08 juin 2015.

Pour la Société

Signature

Référence de publication: 2015086452/16.

(150098524) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juin 2015.

L'Occitane Belgium Sprl, succursale de Luxembourg, Succursale d'une société de droit étranger.

Adresse de la succursale: L-8050 Bertrange, route d'Arlon - Belle Etoile.
R.C.S. Luxembourg B 160.508.

*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire de la maison mère L'Occitane Belgium SPRL, numéro d'immatriculation 0874.598.124 tenue le 10 octobre 2014 à 10.00 h**Résolution*

L'assemblée décide de nommer en tant que second représentant pour la succursale:

Marco KLEIJN

Emiel Banningstraat 2/1

2000 Antwerpen, Belgique

Son mandat prendra cours à la date du 1 octobre 2014, pour une durée indéterminée.

Dejan Loncaric

Gérant / Les associés

Référence de publication: 2015092270/17.

(150103208) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juin 2015.

Cadr' Academy 4 S.A., Société Anonyme.

Capital social: EUR 3.350.000,00.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 51, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 182.670.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015085207/9.

(150097584) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juin 2015.

Advent Twilight Luxembourg 4 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 76, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 131.722.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 juin 2015.

Référence de publication: 2015087708/10.

(150100909) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juin 2015.

Advent Twilight Luxembourg 5 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 76, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 131.721.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 juin 2015.

Référence de publication: 2015087709/10.

(150101098) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juin 2015.

Axalta Coating Systems Finance 1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 10A, rue Henri M. Schnadt.

R.C.S. Luxembourg B 173.442.

Der konsolidierte Jahresabschluss vom 31.12.2013 der Muttergesellschaft Axalta Coating Systems Ltd wurde beim Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg hinterlegt.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Otmar Hauck / Matthias Vogt / Adrien Schrobiltgen / Nicolas Pigeon

Managers

Référence de publication: 2015087689/12.

(150100276) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juin 2015.

AEIF LH Sub 02 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 15.500,00.

Siège social: L-2180 Luxembourg, 6, rue Jean Monnet.

R.C.S. Luxembourg B 132.299.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 juin 2015.

Pour la société

Stéphanie CHERY

Un mandataire

Référence de publication: 2015087712/13.

(150100266) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juin 2015.

Cadr' Academy 5 S.A., Société Anonyme.

Capital social: EUR 2.960.000,00.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 51, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 182.667.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015085209/9.

(150097586) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juin 2015.

RREI Management S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1940 Luxembourg, 186-188, rue de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 124.989.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 04 juin 2015.

Pour statuts conformes

Référence de publication: 2015087487/11.

(150099277) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juin 2015.

Hermia S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 12, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 172.585.

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 2013, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Hermia S.A.

Société anonyme

Signatures

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2015088911/14.

(150101505) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juin 2015.

Sunny Winter S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1110 Findel, Aéroport de Luxembourg,

R.C.S. Luxembourg B 192.519.

EXTRAIT

Par décision de l'assemblée générale des actionnaires tenue le 4 mai 2015:

Les mandats d'administrateurs de MM. Adrien NEY, Michel FOLMER, et Marc SCHROEDER, ont été renouvelés pour une période prenant fin lors de l'assemblée générale approuvant les comptes annuels au 31 décembre 2015.

Il a été décidé de mettre fin au mandat de réviseur agréé confié à PricewaterhouseCoopers, Société Coopérative, ayant son siège social à L-2182 Luxembourg, 2 rue Gerhard Mercator et inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B-65 477.

Il a été décidé de nommer, en tant que réviseur agréé, la société ERNST & YOUNG, Société Anonyme, ayant son siège social à L-5365 Munsbach, 7 rue Gabriel Lippmann, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B. 47771 jusqu'à l'assemblée générale qui approuvera les comptes annuels au 31 décembre 2015.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour SUNNY WINTER S.A.

Michel FOLMER

Référence de publication: 2015087509/20.

(150099233) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juin 2015.

Regidor S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.
R.C.S. Luxembourg B 40.270.

Extrait des résolutions prise lors de la réunion du Conseil d'administration du 9 décembre 2014

- Il est pris acte de la démission de Monsieur Christian FRANCOIS de son mandat d'Administrateur avec effet ce jour.
- Madame Ariane VIGNERON, employée privée, demeurant professionnellement au 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg, est cooptée en tant qu'Administrateur en remplacement de Monsieur Christian FRANCOIS, démissionnaire, avec effet ce jour, et ce pour la durée du mandat restant à courir de son prédécesseur, mandat venant, à échéance lors de l'Assemblée générale statutaire de l'an 2015.

Fait à Luxembourg, le 9 décembre 2014.

Certifié sincère et conforme

F. DUMONT / Ch. GASPAR

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2015087474/17.

(150099607) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juin 2015.

Transtrend Equity Strategies, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 5, allée Scheffer.
R.C.S. Luxembourg B 132.012.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Annuelle en date du 15 mai 2015

En date du 15 mai 2015, l'Assemblée Générale Annuelle a décidé:

- de renouveler les mandats de Monsieur Mikan van Zanten, Monsieur Joep van den Broek, Monsieur Thomas Nummer et de Monsieur Hans Willem R. van Tuyll van Serooskerken en qualité d'Administrateurs jusqu'à la prochaine Assemblée Générale Ordinaire en 2016,
- de renouveler le mandat de KPMG Luxembourg, 39 avenue John F. Kennedy, 1855 Luxembourg, en qualité de Réviseur d'Entreprises agréé jusqu'à la prochaine Assemblée Générale en 2016.

Luxembourg, le 9 juin 2015.

Pour extrait sincère et conforme

Pour Transtrend Equity Strategies

Caceis Bank Luxembourg

Référence de publication: 2015089226/18.

(150101528) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juin 2015.

Richpoint Luxembourg S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 20.000,00.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.
R.C.S. Luxembourg B 165.865.

Extrait des résolutions prises par l'associé unique en date du 2 juin 2015

En date du 2 juin 2015, l'associé unique a décidé comme suit:

- Acceptation de la démission de Madame Elizabeth Timmer de son mandat de gérant de classe B de la société et ce avec effet au 29 mai 2015.
- Nomination de Monsieur François-Xavier Goossens, né le 8 mai 1976 à Bruxelles, Belgique, demeurant professionnellement au 6, Rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg en tant que gérant de classe B de la Société, et ce avec effet au 29 mai 2015. Son mandat aura une durée illimitée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 juin 2015.

Signature

Mandataire

Référence de publication: 2015087464/19.

(150099623) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juin 2015.

Monte Capital Partners S.A., SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-6783 Grevenmacher, 31, Op der Heckmill.
R.C.S. Luxembourg B 197.416.

—
STATUTEN

Im Jahre zweitausendfünfzehn,

Am zweiundzwanzigsten Mai.

Vor dem unterzeichneten Notar Jacques CASTEL, mit dem Amtswohnsitz zu Grevenmacher.

Ist erschienen:

Herr Christos ATHANASIADIS, Ökonom, geboren in Herne (Deutschland) am 16. Dezember 1971, wohnhaft in CH-8002 Zürich, Bleicherweg 74,

hier vertreten durch Herrn Philippe STANKO, Corporate Manager, beruflich wohnhaft zu L-6783 Grevenmacher, 31, Op der Heckmill,

auf Grund einer Vollmacht unter Privatschrift, gegeben zu Grevenmacher am 21. Mai 2015,

welche Vollmacht, nach „ne varietur“ Unterzeichnung durch den Komparenten und den amtierenden Notar gegenwärtiger Urkunde als Anlage beigefügt bleibt, um mit derselben formalisiert zu werden.

Welcher Komparent, vertreten wie hiervor erwähnt, den unterzeichneten Notar ersucht die Satzung einer von Ihm zu gründenden Aktiengesellschaft wie folgt zu beurkunden:

Titel I - Name, Sitz, Zweck, Dauer.

Art. 1. Es besteht eine luxemburgische Aktiengesellschaft unter der Bezeichnung „Monte Capital Partners S.A., SPF“.

Art. 2. Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in Grevenmacher.

Er darf durch Verwaltungsratsbeschluss an jeden anderen Ort innerhalb der Gemeinde Grevenmacher verlegt werden.

Sollten außergewöhnliche Ereignisse politischer oder wirtschaftlicher Natur eintreten oder bevorstehen, welche geeignet wären, die normale Geschäftsabwicklung am Gesellschaftssitz oder den reibungslosen Verkehr zwischen diesem Sitz und dem Ausland zu beeinträchtigen, so kann der Gesellschaftssitz vorübergehend bis zur endgültigen Wiederherstellung normaler Verhältnisse ins Ausland verlegt werden. Dieser Beschluss soll jedoch die luxemburgische Staatsangehörigkeit nicht beeinflussen. Die Sitzverlegung soll Drittpersonen durch das Organ der Gesellschaft mitgeteilt werden, welches unter den gegebenen Umständen hierzu am besten befähigt ist.

Art. 3. Die Dauer der Gesellschaft ist unbegrenzt.

Art. 4. Zweck der Gesellschaft ist der Erwerb und Halten sowie die Verwaltung und Veräußerung von finanziellen Vermögenswerten im Sinne des Gesetzes vom 5. August 2005.

Die Gesellschaft kann Guthaben jeglicher Art, welche auf einem Konto geführt werden können halten, verwalten und veräußern.

Die Gesellschaft kann keinerlei kommerzielle Aktivität ausüben und kein dem Publikum zugängliches Handelsgeschäft betreiben.

Die Gesellschaft wird alle zur Wahrung ihrer Rechte gebotenen Maßnahmen treffen und alle Handlungen vornehmen, welche ihrem Zweck entsprechen oder diesen fördern. Sie wird ihre Geschäfte im Rahmen des Gesetzes vom 11. Mai 2007 über die Gesellschaft für die Verwaltung von Familienvermögen abwickeln.

Titel II - Kapital, Aktien.

Art. 5. Das Gesellschaftskapital beträgt einunddreissigtausend Euro (31.000.- €), eingeteilt in drei Millionen einhunderttausend (3.100.000) Aktien mit einem Nennwert von jeweils null Komma null eins Euro (0,01.- €).

Die Aktien können Namens- oder Inhaberaktien sein.

Alle ausgegebenen Inhaberaktien müssen bei einem Verwahrer hinterlegt werden welcher durch einen Beschluss des Verwaltungsrats bestellt wird.

Der Verwaltungsrat informiert die Gesellschafter über diese Bestellung und über jedwede Änderung betreffend den Verwahrer innerhalb 15 (fünfzehn) Werktagen.

Beschlüsse über die Ernennung oder die Kenntnisnahme von Änderungen betreffend den Verwahrer müssen, gemäß Artikel 11bis (1§, 3) des Gesetzes vom 10. August 1915 über handelsrechtliche Gesellschaften, registriert und veröffentlicht werden.

Ein Inhaberaktienregister wird vom Verwahrer gehalten.

Dieses Register weist die Identität eines jeden Gesellschafters, die Anzahl oder Einheiten von Inhaberaktien welche von diesen gehalten wird, den Zeitpunkt der Verwahrung, sowie Übertragungen, Einziehung oder Umtausch von Inhaberaktien, auf.

Der Anteilsbesitz der Inhaberaktien wird gemäß Eintragung im Inhaberaktienregister geltend gemacht.

Nach schriftlicher Aufforderung des Eigentümers von Inhaberaktien, wird diesem innerhalb 8 (acht) Kalendertage eine Bescheinigung ausgestellt welche die Eintragungen seiner Inhaberaktien zusammenfasst.

Übertragungen von Inhaberaktien inter vivos werden gegenüber Dritten und Gesellschaft wirksam durch die Eintragung dieser Übertragung im Inhaberaktienregister durch den Verwahrer, auf Basis und durch Erhalt eines jeden Dokuments welches deren Eigentumsübertragung zwischen Übertragendem und Empfänger nachweist.

Die Anzeige einer Übertragung von Todes wegen beim Verwahrer ist gültig, wenn kein Widerspruch vorhanden ist, durch die Hinterlegung eines Todesscheins welcher durch den zuständigen Richter oder Notar ausgestellt wurde.

Rechte von ausgegebenen Inhaberaktien welche weder verwahrt noch ordnungsgemäß registriert sind, gelten als ausgesetzt.

Titel III - Verwaltung.

Art. 6. Die Gesellschaft wird verwaltet von einem Verwaltungsrat bestehend aus mindestens drei Mitgliedern, Gesellschafter oder nicht, welche für eine Höchstdauer von sechs Jahren von der Generalversammlung der Aktionäre ernannt werden und von ihr wieder abberufen werden können.

Besteht die Gesellschaft jedoch nur aus einem Alleingesellschafter oder wird anlässlich einer Generalversammlung der Aktionäre festgestellt, dass sie nur noch einen Alleingesellschafter zählt, kann die Zusammensetzung des Verwaltungsrats auf ein Mitglied beschränkt werden, welches als Alleinverwalter („administrateur unique“) bezeichnet wird, dies bis zur nächsten auf die Feststellung der Existenz von mehr als einem Gesellschafter folgenden ordentlichen Generalversammlung.

Sie bestimmt die Zahl der Verwaltungsratsmitglieder, ihre Amtszeit und ihre Vergütung.

Art. 7. Der Verwaltungsrat ernennt unter seinen Mitgliedern einen Vorsitzenden; in dessen Abwesenheit kann der Vorsitz einer Verwaltungsratssitzung einem Verwaltungsratsmitglied übertragen werden. Auf Antrag des Vorsitzenden kommt der Verwaltungsrat so oft zusammen, wie es das Interesse der Gesellschaft erfordert. Er muss zusammenkommen, wenn zwei Verwaltungsratsmitglieder dies verlangen.

Der Verwaltungsrat ist nur beschlussfähig, wenn die Mehrzahl seiner Mitglieder anwesend oder vertreten ist; die Vertretung durch ein entsprechend bevollmächtigtes Verwaltungsratsmitglied, die schriftlich, telegraphisch oder per elektronische Post erfolgen kann, ist gestattet.

In Dringlichkeitsfällen kann die Abstimmung auch durch einfachen Brief, Telegramm, Telekopie oder elektronische Post erfolgen.

Die Beschlüsse des Verwaltungsrates werden mit Stimmenmehrheit gefasst; bei Stimmgleichheit entscheidet die Stimme des Vorsitzenden.

Der Verwaltungsrat kann seine Befugnisse hinsichtlich der laufenden Geschäftsführung sowie die diesbezügliche Vertretung der Gesellschaft an einen oder mehrere Verwaltungsratsmitglieder, Direktoren, Geschäftsführer oder andere Bevollmächtigte übertragen; dieselben brauchen nicht Aktionäre zu sein.

Falls sich der Verwaltungsrat auf einen Alleinverwalter beschränkt, ist dieser Artikel nicht anwendbar.

Art. 8. Der Verwaltungsrat hat die weitestgehenden Befugnisse, alle Verwaltungs- und Veräußerungshandlungen im Rahmen des Gesellschaftszweckes vorzunehmen. Alles was nicht ausdrücklich durch das Gesetz oder die gegenwärtige Satzung der Generalversammlung der Aktionäre vorbehalten ist, fällt in den Zuständigkeitsbereich des Verwaltungsrates.

Der Verwaltungsrat ist ermächtigt, unter den gesetzlichen Bedingungen Vorschüsse auf Dividenden auszuzahlen.

Art. 9. Die Gesellschaft wird rechtsverbindlich vertreten sei es durch die alleinige Unterschrift des geschäftsführenden Verwaltungsratsmitglieds oder durch die gemeinsame Unterschrift des geschäftsführenden Verwaltungsratsmitglieds und eines Verwaltungsratsmitglieds.

Falls die Gesellschaft einen Alleinverwalter hat, wird sie durch dessen Einzelunterschrift verpflichtet.

Art. 10. Der Verwaltungsrat darf seine Befugnisse zur Führung der täglichen Geschäftsführung einem oder mehreren Verwaltungsratsmitgliedern, welche delegierte Verwaltungsratsmitglieder genannt werden, übertragen.

Er darf ebenfalls die Führung der Gesellschaft oder einer Einzelabteilung einem oder mehreren Direktoren übertragen und Spezialvollmachten für bestimmte Angelegenheiten einem oder mehreren Bevollmächtigten erteilen; dieselben brauchen nicht Aktionäre zu sein.

Art. 11. Streitfälle, an denen die Gesellschaft als Kläger oder Beklagter beteiligt ist, werden im Namen der Gesellschaft vom Verwaltungsrat abgewickelt, welcher durch seinen Vorsitzenden oder durch das speziell für diesen Zweck bestimmte Verwaltungsratsmitglied vertreten wird.

Titel IV - Aufsicht.

Art. 12. Die Aufsicht der Gesellschaft obliegt einem oder mehreren Kommissaren, welche die Generalversammlung der Aktionäre ernannt. Die Generalversammlung bestimmt außerdem ihre Zahl und ihre Vergütung sowie ihre Amtszeit, welche sechs Jahre nicht überschreiten darf.

Titel V - Generalversammlung.

Art. 13. Die jährliche Generalversammlung findet rechtens statt am ersten Montag des Monats August um 14.00 Uhr, am Gesellschaftssitz oder an einem anderen, in der Einberufung angegebenen Ort.

Sofern dieser Tag ein Feiertag ist, findet die Generalversammlung am ersten darauf folgenden Werktag statt.

Sofern die Gesellschaft einen Alleingesellschafter zählt, übt dieser die der Generalversammlung der Aktionäre zufallenden Befugnisse aus.

Titel VI - Geschäftsjahr, Gewinnverteilung.

Art. 14. Das Geschäftsjahr läuft jeweils vom 1. Januar bis zum 31. Dezember eines jeden Jahres.

Art. 15. Der positive Saldo der Gewinn- und Verlustrechnung nach Abzug der allgemeinen Unkosten und der Abschreibungen bildet den Reingewinn der Gesellschaft.

Jedes Jahr werden fünf Prozent des Reingewinns vorweggenommen und der gesetzlichen Rücklage zugeführt.

Diese Vorwegnahmen und Zuführungen sind nicht mehr zwingend vorgeschrieben, wenn die Rücklage zehn Prozent des Kapitals erreicht hat, müssen jedoch wieder einsetzen bis zu seiner vollständigen Wiederherstellung, wenn der Rücklagefonds zu einem gegebenen Zeitpunkt aus welchem Grund auch immer in Anspruch genommen worden ist.

Der Saldo steht zur freien Verfügung der Generalversammlung.

Titel VII - Auflösung, Liquidation.

Art. 16. Die Gesellschaft kann durch einen Generalversammlungsbeschluss der Aktionäre aufgelöst werden. Ein oder mehrere Liquidatoren, natürliche oder juristische Personen, ernannt von der Generalversammlung der Aktionäre, welche ihre Befugnisse und Vergütungen bestimmt, führen die Liquidation durch.

Titel VIII - Allgemeine Bestimmungen.

Art. 17. Die Bestimmungen des Gesetzes vom 10. August 1915 über die Handelsgesellschaften, einschließlich der Änderungsgesetze, finden ihre Anwendung überall wo gegenwärtige Satzung keine Abweichung beinhaltet.

Übergangsbestimmungen.

- 1) Das erste Geschäftsjahr beginnt am Tage der Gründung und endet am 31. Dezember 2015.
- 2) Die erste jährliche Hauptversammlung findet im Jahr 2016 statt.

Zeichnung und Einzahlung der Aktien.

Nach erfolgter Festlegung der Satzung erklärt der Alleingesellschafter die Aktien wie folgt zu zeichnen:

Herr Christos ATHANASIADIS, vorgeannt, drei Millionen einhunderttausend Aktien	3.100.000
Total: Drei Millionen einhunderttausend Aktien	3.100.000

Das gezeichnete Kapital wurde bar in Höhe von fünfundzwanzig Prozent (25%) eingezahlt, ausmachend siebentausend siebenhundertfünfzig Euro (7.750.- €). Demzufolge steht der Gesellschaft der Betrag von siebentausend siebenhundertfünfzig Euro (7.750.- €) zur Verfügung, was dem unterzeichneten Notar nachgewiesen und von diesem ausdrücklich bestätigt wird.

Demzufolge bleiben die Aktien Namensaktien bis zur vollständigen Zahlung des Gesellschaftskapitals.

Erklärung.

Der amtierende Notar erklärt, dass die in Artikel 26-1 und Artikel 263 des Gesetzes vom 10. August 1915 über die Handelsgesellschaften vorgesehenen Bedingungen erfüllt sind, und bescheinigt dies ausdrücklich.

Schätzung der Gründungskosten.

Der Gesamtbetrag der Kosten, Ausgaben, Vergütungen und Auslagen, unter welcher Form auch immer, welche der Gesellschaft aus Anlass ihrer Gründung entstehen, beläuft sich auf ungefähr eintausendfünfhundert Euro (1.500.- €).

Ausserordentliche Hauptversammlung.

Sodann erklärt der alleinige Gesellschafter, handelnd an Stelle einer außerordentlichen Hauptversammlung, folgende Beschlüsse zu nehmen:

I) Die Zahl der Mitglieder des Verwaltungsrates wird auf vier (4), die der Kommissare auf einen (1) und die der geschäftsführenden Verwaltungsratsmitglieder auf einen (1) festgesetzt.

II) Zu Verwaltungsratsmitgliedern werden ernannt:

1) Herr Christos ATHANASIADIS, Ökonom, geboren in Herne (Deutschland) am 16. Dezember 1971, wohnhaft in CH- 8002 Zürich, Bleicherweg 74.

2) Herr Roberto RODRIGUEZ TRIGAS, Kaufmann, geboren in San Amaro/Orense (Spanien) am 17. April 1981, wohnhaft zu CH-8302 Kloten, Egetswilerstrasse 32.

3) Herr Alejandro Manuel ARIZCORRETA, Kaufmann, geboren in Melchnau BE (Schweiz) am 7. Juli 1987, wohnhaft in CH-8180 Bülach, Kasernenstrasse 120.

4) Herr Konstantinos POLITIS, Kaufmann, geboren in Athen (Griechenland) am 9. Mai 1974, wohnhaft in GR-15234 Halandri - Athens, 7A, Lakonias Street.

III) Zum Kommissar wird ernannt:

Die Gesellschaft mit beschränkter Haftung „LUDWIG & MALDENER Sàrl“, mit Sitz zu L-6783 Grevenmacher, 31, Op der Heckmill, eingetragen im Handelsregister Luxemburg unter der Nummer B 48.947.

IV) Zum geschäftsführenden Verwaltungsratsmitglied wird ernannt:

Herr Christos ATHANASIADIS, Ökonom, geboren in Herne (Deutschland) am 16. Dezember 1971, wohnhaft in CH-8002 Zürich, Bleicherweg 74.

V) Die Mandate der Verwaltungsratsmitglieder, des Kommissars und des geschäftsführenden Verwaltungsratsmitglieds enden sofort nach der jährlichen Hauptversammlung von 2021.

VI) Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in L-6783 Grevenmacher, 31, Op der Heckmill.

Vor Abschluss der gegenwärtigen Urkunde hat der unterzeichnete Notar auf die Notwendigkeit hingewiesen die administrative Genehmigung zu erhalten, zwecks Ausübung des Gesellschaftsgegenstandes.

WORÜBER URKUNDE, Aufgenommen wurde zu Grevenmacher, Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung an den dem Notar nach Namen, gebräuchlichen Vornamen, Stand und Wohnort bekannten Komponenten, hat derselbe mit Uns Notar gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Gezeichnet: Ph. Stanko und J. Castel.

Enregistré à Grevenmacher Actes Civils, le 27 mai 2015. Relation: GAC/2015/4437. Reçu soixante-quinze euros 75,00.- €

Der Einnehmer (gezeichnet): Schlink.

FUER GLEICHLAUTENDE AUSFERTIGUNG, zwecks Hinterlegung auf dem Handels- und Gesellschaftsregister sowie zwecks Veröffentlichung im Mémorial.

Grevenmacher, den 4. Juni 2015.

J. Castel

Der Notar

Référence de publication: 2015085642/187.

(150097989) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juin 2015.

Kensington France Industrial Pledgeco S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 2-4, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 197.385.

—
STATUTES

In the year two thousand and fifteen, on the third day of the month of June.

Before Maître Cosita DELVAUX, notary, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

Kensington France Industrial Topco S.à r.l., a société à responsabilité limitée (private limited liability company) incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 2-4, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, in the process of being registered with the Registre de Commerce et des Sociétés in Luxembourg and having a share capital of twelve thousand five hundred Euros (EUR 12,500),

represented by Maître Ségolène Le Marec, maître en droit, professionally residing in Luxembourg pursuant to a proxy which shall be registered together with the present deed.

The appearing party, acting in the above stated capacity, has requested the undersigned notary to draw up the articles of incorporation of a limited liability company “Kensington France Industrial Pledgeco S.à r.l.” (société à responsabilité limitée) which is hereby established as follows:

Art. 1. Denomination. A limited liability company (société à responsabilité limitée) with the name “Kensington France Industrial Pledgeco S.à r.l.” (the “Company”) is hereby formed by the appearing party and all persons who will become shareholders thereafter. The Company will be governed by these articles of association and the relevant legislation.

Art. 2. Object. The object of the Company shall be the holding of participations, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies and any other form of investment, the acquisition by purchase, subscription or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of securities of any kind and the administration, control and development of its portfolio.

The Company may also carry out all transactions pertaining directly or indirectly to the acquisition of real estate, properties and real estate rights in Luxembourg and abroad as well as any participations in any real estate enterprise or undertaking in any form whatsoever, and the administration, management, control and development of those participations and assets.

The Company may further give guarantees (including up-stream and side-stream guarantees), grant security interests, grant loans or otherwise assist the companies in which it holds a direct or indirect participation or which form part of the same group of companies as the Company.

The Company may also acquire loans including at a discount, originate loans and lend funds under any form, advance money or give credit on any terms including without limitation resulting from any borrowings of the Company or from the issue of any equity or debt securities of any kind to any person or entity as it deems fit in relation to any real estate enterprise or undertaking. The Company may enter into swaps, futures, forwards, derivatives, options, repurchase, stock lending and similar transactions, and, without prejudice to the generality of the foregoing, employ any techniques and instruments in connection with its real estate activities. The Company may also enter into any guarantees, contracts of indemnities, security interests and any other equivalent agreements in order to receive the benefit of any guarantee and/or security interest granted in the context of such real estate activities. The Company may undertake any roles necessary in connection with such lending activity including, without limitation, the role of arranger, lead manager, facility agent, security agent, documentation agent. The Company shall not undertake such real estate lending or real estate loan acquisition activities in a way that would require it to be regulated pursuant to the Luxembourg act dated 5 April 1993 on the financial sector, as amended or any future act or regulation amending or replacing such act.

The Company can perform all commercial, technical and financial or other operations, connected directly or indirectly in all areas in order to facilitate the accomplishment of its purposes.

In particular, the Company will provide the companies within its portfolio with the services necessary to their administration, control and development. For that purpose, the Company may require and retain the assistance of other advisors.

Art. 3. Duration. The Company is established for an unlimited period.

Art. 4. Registered Office. The Company has its registered office in the City of Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the articles of association.

The address of the registered office may be transferred within the municipality by decision of the manager or as the case may be the board of managers.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

In the event that the manager, or as the case may be the board of managers, should determine that extraordinary political, economic or social developments have occurred or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances; such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg company. Such temporary measures will be taken and notified to any interested parties by the manager or as the case may be the board of managers.

Art. 5. Share capital. The issued share capital of the Company is set at twelve thousand five hundred euros (EUR 12,500) represented by five hundred (500) shares with a nominal value of twenty-five euro (EUR 25) each.

The capital of the Company may be increased or reduced by a resolution of the shareholders adopted in the manner required for amendment of these articles of association and the Company may proceed to the repurchase of its other shares upon resolution of its shareholders.

Any available share premium shall be distributable.

Art. 6. Transfer of Shares. Shares are freely transferable among shareholders. Except if otherwise provided by law, the share transfer to non-shareholders is subject to the consent of shareholders representing at least seventy-five per cent (75%) of the Company's share capital.

Art. 7. Management of the Company. The Company is managed by one or several managers who do not need to be shareholders.

The sole manager or as the case may be, the board of managers, is vested with the broadest powers to manage the business of the Company and to authorise and/or perform all acts of disposal and administration falling within the purposes of the Company. All powers not expressly reserved by the law or by the articles of association to the general meeting shall be within the competence of the sole manager or as the case may be, the board of managers.

Vis-à-vis third parties the sole manager or as the case may be, the board of managers, has the most extensive powers to act on behalf of the Company in all circumstances and to do, authorise and approve all acts and operations relative to the Company and not reserved by law or these articles of association to the general meeting of shareholders.

The managers are appointed and removed from office by a simple majority decision of the general meeting of shareholders, which determines their powers and the term of their mandates. If no term is indicated the managers are appointed for an undetermined period. The managers may be re-elected but their appointment may also be revoked with or without cause (ad nutum) at any time.

In the case of more than one manager, the managers constitute a board of managers. Any manager may participate in any meeting of the board of managers by conference call or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another and to communicate with one another. A meeting may also at any time be held by conference call or similar means only. The participation in, or the holding of, a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting or the holding of a meeting in person. Managers may be represented at meetings of the board by another manager without limitation as to the number of proxies which a manager may accept and vote.

Written notice of any meeting of the board of managers must be given to the managers twenty-four hours (24) at least in advance of the date scheduled for the meeting, except in case of emergency, in which case the nature and the motives of the emergency shall be mentioned in the notice. This notice may be omitted in case of assent of each manager in writing, by cable, telegram, telex, e-mail or facsimile, or any other similar means of communication. A special convening notice will not be required for a board meeting to be held at a time and location determined in a prior resolution adopted by the board of managers.

Decisions of the board of managers are validly taken by the approval of the majority of the managers of the Company.

The minutes of any meeting of the board of managers shall be signed by the chairman of that meeting or, in its absence, by any two managers. Copies or excerpts of such minutes shall be signed by the chairman of that meeting or by any two managers.

The board of managers may also, unanimously, pass resolutions on one or several similar documents by circular means when expressing its approval in writing, by cable or facsimile or any other similar means of communication. The entirety will form the circular documents duly executed giving evidence of the resolution. Managers' resolutions, including circular resolutions, may be conclusively certified or an extract thereof may be issued under the individual signature of any manager.

The Company will be bound by the sole signature in the case of a sole manager, and in the case of a board of managers by the sole signature of anyone of the managers. In any event the Company will be validly bound by the sole signature of any person or persons to whom such signatory powers shall have been delegated by the sole manager (if there is only one) or as the case may be the board of managers or anyone of the managers.

Art. 8. Liability of the Managers. The manager(s) are not held personally liable for the indebtedness of the Company. As agents of the Company, they are responsible for the performance of their duties.

Subject to the exceptions and limitations listed below, every person who is, or has been, a manager or officer of the Company shall be indemnified by the Company to the fullest extent permitted by law against liability and against all expenses reasonably incurred or paid by him in connection with any claim, action, suit or proceeding which he becomes involved as a party or otherwise by virtue of his being or having been such manager or officer and against amounts paid or incurred by him in the settlement thereof. The words "claim", "action", "suit" or "proceeding" shall apply to all claims, actions, suits or proceedings (civil, criminal or otherwise including appeals) actual or threatened and the words "liability" and "expenses" shall include without limitation attorneys' fees, costs, judgements, amounts paid in settlement and other liabilities.

No indemnification shall be provided to any manager or officer:

- (i) against any liability to the Company or its shareholders by reason of wilful misfeasance, bad faith, gross negligence or reckless disregard of the duties involved in the conduct of his office;
- (ii) with respect to any matter as to which he shall have been finally adjudicated to have acted in bad faith and not in the interest of the Company; or
- (iii) in the event of a settlement, unless the settlement has been approved by a court of competent jurisdiction or by the board of managers.

The right of indemnification herein provided shall be severable, shall not affect any other rights to which any manager or officer may now or hereafter be entitled, shall continue as to a person who has ceased to be such manager or officer and shall inure to the benefit of the heirs, executors and administrators of such a person. Nothing contained herein shall affect any rights to indemnification to which corporate personnel, including directors and officers, may be entitled by contract or otherwise under law.

Expenses in connection with the preparation and representation of a defence of any claim, action, suit or proceeding of the character described in this article shall be advanced by the Company prior to final disposition thereof upon receipt of any undertaking by or on behalf of the officer or director, to repay such amount if it is ultimately determined that he is not entitled to indemnification under this article.

Art. 9. Shareholder voting rights. Each shareholder may take part in collective decisions. He has a number of votes equal to the number of shares he owns and may validly act at any meeting of shareholders through a special proxy.

Art. 10. Shareholder meetings. Decisions by shareholders are passed in such form and at such majority(ies) as prescribed by Luxembourg Company law in writing (to the extent permitted by law) or at meetings. Any regularly constituted meeting of shareholders of the Company or any valid written resolution (as the case may be) shall represent the entire body of shareholders of the Company.

Meetings shall be called by convening notice addressed by registered mail to shareholders to their address appearing in the register of shareholders held by the Company at least eight (8) days prior to the date of the meeting. If the entire share capital of the Company is represented at a meeting, the meeting may be held without prior notice.

In the case of written resolutions, the text of such resolutions shall be sent to the shareholders at their addresses inscribed in the register of shareholders held by the Company at least eight (8) days before the proposed effective date of the resolutions. The resolutions shall become effective upon the approval of the majority as provided for by law for collective decisions (or subject to the satisfaction of the majority requirements, on the date set out therein). Unanimous written resolution may be passed at any time without prior notice.

Except as otherwise provided for by law, (i) decisions of the general meeting shall be validly adopted if approved by shareholders representing more than half of the corporate capital. If such majority is not reached at the first meeting or first written resolution, the shareholders shall be convened or consulted a second time, by registered letter, and decisions shall be adopted by a majority of the votes cast, regardless of the portion of capital represented. (ii) However, decisions concerning the amendment of the articles of association are taken by (x) a majority of the shareholders (y) representing at least three quarters of the issued share capital and (iii) decisions to change of nationality of the Company are to be taken by Shareholders representing one hundred percent (100%) of the issued share capital.

At no time shall the Company have more than thirty (30) shareholders. At no time shall an individual be allowed to become a shareholder of the Company.

Art. 11. Accounting Year. The accounting year begins on 1st January of each year and ends on 31st December of the same year.

Art. 12. Financial Statements. Every year as of the accounting year's end, the annual accounts are drawn up by the manager or, as the case may be, the board of managers.

The financial statements are at the disposal of the shareholders at the registered office of the Company.

Art. 13. Distributions. Out of the net profit five percent (5%) shall be placed into a legal reserve account. This deduction ceases to be compulsory when such reserve amounts to ten percent (10%) of the issued share capital of the Company.

The shareholders may decide to pay interim dividends on the basis of statements of accounts prepared by the manager, or as the case may be the board of managers, showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed profits realised since the end of the last accounting year increased by profits carried forward and distributable reserves and premium but decreased by losses carried forward and sums to be allocated to a reserve to be established by law.

The balance may be distributed to the shareholders upon decision of a general meeting of shareholders.

The share premium account may be distributed to the shareholders upon decision of a general meeting of shareholders. The general meeting of shareholders may decide to allocate any amount out of the share premium account to the legal reserve account.

Art. 14. Dissolution. In case the Company is dissolved, the liquidation will be carried out by one or several liquidators who may be but do not need to be shareholders and who are appointed by the general meeting of shareholders who will specify their powers and remunerations.

Art. 15. Sole Shareholder. If, and as long as one shareholder holds all the shares of the Company, the Company shall exist as a single shareholder company, pursuant to article 179 (2) of the law of 10th August 1915 on commercial companies; in this case, articles 200-1 and 200-2, among others, of the same law are applicable.

Art. 16. Applicable law. For anything not dealt with in the present articles of association, the shareholders refer to the relevant legislation.

Transitory disposition

The first accounting year shall commence on the day of incorporation and end on 31st December 2015.

Subscription and payment

The articles of association of the Company having thus been drawn up by the appearing party, the appearing party has subscribed and entirely paid-up in cash the following shares:

Subscriber	Number of shares	Subscription price (EUR)
Kensington France Industrial Topco S.à r.l.	500	EUR 12,500
Total	500	EUR 12,500

Evidence of the payment of the total subscription price has been shown to the undersigned notary.

Expenses, Valuation

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of its formation are estimated at approximately EUR 1,500.-.

Extraordinary general meeting

The sole shareholder has forthwith taken immediately the following resolutions:

1. The registered office of the Company is fixed at: 2-4, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg
2. The following person is appointed manager of the Company for an undetermined period of time subject to the articles of association of the Company with such signature powers as set forth in the articles of association of the Company:
 - BRE/Management 8 S.A., a société anonyme incorporated under the laws of Luxembourg, with registered office at 35, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg and being registered with the Registre de Commerce et des Sociétés in Luxembourg under number B195.140.

Whereof, the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day before mentioned.

The document having been read to the appearing party, who requested that the deed should be documented in English, the said appearing party signed the present original deed together with the notary, having personal knowledge of the English language. The present deed, worded in English, is followed by a translation into German. In case of divergences between the English and the German text, the English version will prevail.

The document having been read to the appearing party, known to the notary by its name, first name, civil status and residence, the said appearing party signed together with the notary the present deed.

Folgt die Deutsche Übersetzung des Vorstehenden Textes:

Im Jahre zweitausendfünfzehn, am dritten Tag des Monats Juni,

Vor dem unterzeichnenden Notar Maître Cosita DELVAUX, mit Amtssitz in Luxemburg, Großherzogtum Luxemburg, ist erschienen,

Kensington France Industrial Topco S.à r.l., eine société à responsabilité limitée (Gesellschaft mit beschränkter Haftung) luxemburgischen Rechts mit Sitz in 2-4, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, deren Gesellschaftskapital zwölf-tausendfünfhundert Euro (EUR 12.500) beträgt, und dabei ist im Registre de Commerce et des Sociétés in Luxembourg eingetragen zu werden,

hier vertreten durch Maître Ségolène Le Marec, maître en droit, beruflich wohnhaft in Luxemburg, aufgrund einer privatschriftlichen Vollmacht welche vorliegender Urkunde beigelegt ist um mit dieser bei der Registrierungsbehörde eingereicht zu werden.

Die erschienene Partei hat in ihrer vorgenannten Eigenschaft den unterzeichnenden Notar ersucht, die Gründungssatzung einer Gesellschaft mit beschränkter Haftung (société à responsabilité limitée) "Kensington France Industrial Pledgeco S.à r.l." wie folgt zu beurkunden.

Art. 1. Gesellschaftsname. Eine Gesellschaft mit beschränkter Haftung (société à responsabilité limitée) mit dem Namen "Kensington France Industrial Pledgeco S.à r.l." (die "Gesellschaft") wird hiermit von der erschienenen Partei und allen Personen, die gegebenenfalls zukünftig als Gesellschafter eintreten, gegründet. Die Gesellschaft wird durch vorliegende Satzung und durch die entsprechende luxemburgische Gesetzgebung geregelt.

Art. 2. Gesellschaftszweck. Zweck der Gesellschaft ist das Halten von Beteiligungen in jeder beliebigen Form an in- und ausländischen Gesellschaften sowie jede andere Form von Investitionen, sowie den Erwerb durch Kauf, Zeichnung oder andere Art und Weise wie Übertragung durch Verkauf oder Tausch von Finanzinstrumenten jeder Art und die Verwaltung, Aufsicht und Entwicklung ihres Portfolios.

Die Gesellschaft kann ebenfalls alle Transaktionen welche sich auf direkten oder indirekten Erwerb von Grundbesitz, Eigentum, und Grundbesitzrechte in Luxemburg oder im Ausland oder auf den Erwerb von Beteiligungen an Unternehmen welche im Besitz von Grundrechten sind oder von Unternehmensbeteiligungen jedweder Form beziehen, durchführen sowie die Verwaltung, Aufsicht und Entwicklung dieser Beteiligungen und dieses Vermögen ausführen.

Die Gesellschaft kann Bürgschaften geben (einschließlich up-stream als auch sidestream Bürgschaften), Sicherheiten leisten, Darlehen ausgeben oder die Gesellschaften an denen die Gesellschaft direkte oder indirekte Beteiligungen besitzt oder die zur Gruppe von Gesellschaften gehört, der die Gesellschaft angehört, in jeder anderen Form unterstützen.

Die Gesellschaft kann außerdem in jeder beliebigen Form Darlehen erwerben, auch mit Preisnachlass, Darlehen vergeben, Kapital verleihen, sowie Vorschüsse gewährleisten oder unter jeglichen Konditionen Kredite vergeben, einschließlich und ohne Einschränkungen derer Kredite, in Bezug auf ein Immobilien-Unternehmen oder -Unterfangen, die sich von jeglichen Kreditaufnahmen der Gesellschaft oder von der Ausgabe von Kapital oder Schuldtitel jeglicher Art an alle Personen und Unternehmen, für die es für richtig empfunden wurde, ergeben. Die Gesellschaft kann Swaps, Futures, Forwards, derivative Instrumente, Optionen, Rückkäufe, Wertpapierverleihe und ähnliche Transaktionen abschließen und unbeschadet der Allgemeingültigkeit des Vorstehenden, jegliche Methode und Instrumente im Zusammenhang mit ihren Immo-

liengeschäften einsetzen. Die Gesellschaft kann auch jegliche Verträge über Garantien, Entschädigungen, Sicherheiten und alle weiteren äquivalente Verträge abschließen, so dass der Nutzen der, im Rahmen solcher Immobiliengeschäfte vergebenen, Garantien und/oder Sicherheiten ihr zu Gute kommen kann. Die Gesellschaft kann im Rahmen solcher Immobiliengeschäfte jegliche erforderliche Rolle übernehmen, einschließlich und ohne Einschränkungen der Rolle des Arranger, lead Manager, Facility Agent, Security Agent, Documentation Agent. Die Gesellschaft wird die Tätigkeit der Immobilienfinanzierung oder des Immobilienkrediterwerbs nicht in einer Weise ausüben, die eine Regulierung erfordern würde gemäß der geänderten Fassung des Gesetzes des 5. Aprils 1993 bezüglich des Finanzsektors oder jeglichen zukünftigen Gesetzes oder Regulierungsmaßnahme, die dieses Gesetz abändern oder ersetzen sollte.

Die Gesellschaft kann alle geschäftlichen, technischen, finanziellen ebenso wie alle andere direkt oder indirekt verbundenen Tätigkeiten welche die Erfüllung des Geschäftszwecks in den oben genannten Bereichen erleichtern, vornehmen.

Unter anderem wird die Gesellschaft allen Gesellschaften ihres Portfolios die für die Verwaltung, Entwicklung und Aufsicht dieser Gesellschaften notwendigen Leistungen zur Verfügung stellen. Für diesen Zweck kann die Gesellschaft die Unterstützung anderer Berater beanspruchen und auf solche zurückgreifen.

Art. 3. Geschäftsdauer. Die Gesellschaft ist auf unbegrenzte Dauer gegründet

Art. 4. Gesellschaftssitz. Die Gesellschaft hat ihren Sitz in Luxemburg-Stadt, Großherzogtum Luxemburg. Dieser kann, durch Beschluss einer außerordentlichen Generalversammlung der Gesellschafter die sich, in der für die Abänderung der Satzung vorgesehenen Art und Weise beraten, an jeden Ort im Großherzogtum Luxemburg verlegt werden.

Der eingetragene Sitz der Gesellschaft kann durch Beschluss des Geschäftsführers, beziehungsweise durch die Geschäftsführung innerhalb der Gemeinde verlegt werden.

Die Gesellschaft kann Geschäfts- und Zweigstellen in Luxemburg und im Ausland errichten.

Sollte der Geschäftsführer, oder im Falle einer Geschäftsführung die Geschäftsführung, feststellen, dass außerordentliche politische, wirtschaftliche oder soziale Ereignisse eingetreten sind oder unmittelbar bevorstehen welche die normalen Tätigkeiten der Gesellschaft an ihrem eingetragenen Sitz oder die problemlose Kommunikation zwischen diesem Sitz und Personen im Ausland beeinträchtigen könnten, so kann der Gesellschaftssitz vorübergehend bis zum vollständigen Ende solcher ungewöhnlichen Umstände ins Ausland verlegt werden; derartige vorläufige Maßnahmen haben keine Auswirkung auf die staatliche Zugehörigkeit der Gesellschaft, die unbeschadet einer solchen vorübergehenden Sitzverlegung eine luxemburgische Gesellschaft bleibt. Solche vorübergehenden Maßnahmen werden vom Geschäftsführer oder, im Falle einer Geschäftsführung, von der Geschäftsführung vorgenommen und jeglichen betroffenen Personen mitgeteilt.

Art. 5. Gesellschaftskapital. Das ausgegebene Gesellschaftskapital der Gesellschaft beläuft sich auf zwölftausendfünfhundert Euro (EUR 12.500), eingeteilt in fünfhundert (500) Gesellschaftsanteile mit einem Nennwert von je fünfundzwanzig Euro (EUR 25).

Das Gesellschaftskapital der Gesellschaft kann durch Beschluss der Gesellschafter in der für die Abänderung der Satzung vorgesehenen Art und Weise erhöht oder verringert werden und die Gesellschaft kann seine anderen Gesellschaftsanteile durch Beschluss der Gesellschafter zurückkaufen.

Verfügbare Anteilsprämien können verteilt werden.

Art. 6. Übertragung der Anteile. Die Anteile sind unter den Gesellschaftern frei übertragbar. Soweit es das Gesetz nicht anders bestimmt, bedarf die Übertragung von Anteilen auf Dritte der Einwilligung von Gesellschaftern, welche zusammen mindestens fünfundsiebzig Prozent (75%) des Gesellschaftskapitals halten.

Art. 7. Geschäftsführung. Die Geschäftsführung der Gesellschaft erfolgt durch einen oder mehrere Geschäftsführer die keine Gesellschafter sein müssen.

Der alleinige Geschäftsführer beziehungsweise die Geschäftsführung ist mit den weitestreichenden Befugnissen ausgestattet, das Geschäft der Gesellschaft zu verwalten und ist dazu befugt, jede Handlungen und Tätigkeiten, die mit dem Gegenstand der Gesellschaft im Einklang stehen, zu genehmigen und/oder auszuführen. Sämtliche Befugnisse, die nicht ausdrücklich per Gesetz oder durch die vorliegende Satzung den Gesellschaftern vorbehalten sind, fallen in den Zuständigkeitsbereich des Geschäftsführers beziehungsweise der Geschäftsführung.

Gegenüber Dritten hat der Geschäftsführer beziehungsweise die Geschäftsführung die weitestreichenden Befugnisse um in allen Umständen, im Namen und Auftrag der Gesellschaft zu handeln und in jeden Umständen, jeden Akt und jede Handlung, welche nicht durch die vorliegende Satzung oder durch die entsprechende luxemburgische Gesetzgebung im Kompetenzbereich der Gesellschafterversammlung liegt, im Auftrag der Gesellschaft vorzunehmen, zu erlauben und gutzuheißen.

Die Geschäftsführer werden durch mehrheitlichen Beschluss der Generalversammlung der Gesellschafter gewählt und abberufen, welche ihre Befugnisse und die Amtsdauer beschließt. Wenn keine Frist gesetzt wird, dann sind die Geschäftsführer auf unbestimmte Zeit ernannt. Die Geschäftsführer können wiedergewählt werden, jedoch kann ihre Ernennung zu jeder Zeit mit oder ohne Grund (ad nutum) widerrufen werden.

Im Falle mehrerer Geschäftsführer bilden diese die Geschäftsführung. Jeder Geschäftsführer kann an jeder Sitzung der Geschäftsführung teilnehmen mittels Telefonkonferenz oder anderen zur Verfügung stehenden Kommunikationsmitteln insofern gewährleistet ist, dass alle an der Sitzung teilnehmenden Personen sich hören und miteinander kommunizieren

können. Eine Sitzung kann jederzeit mittels einer Telefonkonferenz oder ähnlichen Kommunikationsmitteln abgehalten werden. Die Teilnahme oder das Abhalten einer Sitzung mit Hilfe dieser Mittel entspricht einer persönlichen Teilnahme an der betroffenen Sitzung. Die Geschäftsführer können sich in den Sitzungen ohne Einschränkung der Anzahl der Vollmachten durch einen anderen Geschäftsführer, der hierzu bevollmächtigt ist, vertreten lassen.

Die Geschäftsführer sind mindestens vierundzwanzig (24) Stunden vor Beginn einer Sitzung der Geschäftsführung mittels schriftlicher Einberufung, zu benachrichtigen, außer in Notfällen, in welchem Fall die Art und die Gründe dieser Umstände in der Einberufung erläutert werden müssen. Auf das Recht auf die oben beschriebene Weise einberufen zu werden kann jeder Geschäftsführer durch schriftliche Zustimmung per Telegramm, Telekopie, Email, Telefax oder per ähnlichem Kommunikationsmittel verzichten. Spezifische Einberufungen sind nicht notwendig für Sitzungen, welche vorher zu einem durch Geschäftsführungsbeschluss genehmigten Zeitplan und zu vorgesehenen Zeiten und an vorbestimmten Orten abgehalten werden.

Entscheidungen der Geschäftsführung werden durch die Mehrheit der Geschäftsführer der Gesellschaft gefasst.

Die Protokolle aller Geschäftsführerratssitzungen werden vom Vorsitzenden der Sitzung oder, in seiner Abwesenheit, von zwei Geschäftsführern unterzeichnet. Die Kopien oder Auszüge der Protokolle werden vom Vorsitzenden oder von zwei Geschäftsführern unterzeichnet.

Schriftliche Beschlüsse der Geschäftsführung können, aus einem einzigen oder mehreren einzelnen Dokumenten, gültig abgeschlossen werden, wenn sie von allen Mitgliedern der Geschäftsführung schriftlich, per Telegramm, Telefax oder per ähnlichem Kommunikationsmittel genehmigt wurden. Die verschiedenen Dokumente gleichen Inhalts bilden zusammen einen gültigen schriftlichen Beschluss. Beschlüsse der Geschäftsführung, einschließlich schriftliche Beschlüsse, können von einem einzelnen Geschäftsführer beweiskräftig beglaubigt und ein Auszug davon beweiskräftig unterschrieben werden.

Die Gesellschaft wird durch die Unterschrift des alleinigen Geschäftsführers oder durch die Unterschrift eines einzelnen Geschäftsführers im Falle einer Geschäftsführung gebunden. Die Gesellschaft ist in jedem Fall wirksam durch die Unterschrift einer oder mehrerer hierzu durch den alleinigen Geschäftsführer, beziehungsweise durch die Geschäftsführung oder einer der Geschäftsführer, bevollmächtigten Personen, gebunden.

Art. 8. Haftung der Geschäftsführung. Die Geschäftsführer sind für Verschuldung der Gesellschaft nicht persönlich haftbar. Als Vertreter der Gesellschaft sind sie jedoch für die Ausführung ihrer Aufgaben und Pflichten verantwortlich.

Vorbehaltlich den unten aufgeführten Ausnahmen und Beschränkungen, wird jede Person, die ein Geschäftsführer oder leitender Angestellter der Gesellschaft ist oder war, von der Gesellschaft in vollem, gesetzlich erlaubten, Umfang gegen Verbindlichkeiten und gegen alle Ausgaben, welche üblicherweise entstanden sind oder von ihm gezahlt wurden in Verbindung mit Klagen, Prozessen oder Verfahren in die er als Partei oder anderweitig eintritt aufgrund dessen, dass er ein Geschäftsführer oder leitender Angestellter ist oder gewesen ist und die diesbezüglich gezahlten Beträge oder von durch deren Beilegung entstandenen Beträge, schadlos gehalten werden. Die Begriffe „Klage“, „Streitsache“, „Prozess“ oder „Verfahren“ finden auf alle anhängigen oder bevorstehenden Klagen, Streitsachen, Prozesse oder Verfahren Anwendung (zivilrechtlich, strafrechtlich oder sonstige, einschließlich Rechtsmittel) Anwendung und die Begriffe „Verbindlichkeit“ und „Ausgaben“ beinhalten ohne Beschränkung Anwaltskosten, Prozesskosten, Sicherheitsleistungen, gezahlte Beträge bei Streitbeilegung und andere Verbindlichkeiten.

Einem Geschäftsführer oder leitendem Angestellten wird keine Schadloshaltung gewährt:

(i) gegen Verbindlichkeiten gegenüber der Gesellschaft oder ihrer Gesellschafter, aufgrund von vorsätzlich begangenen unerlaubten Handlungen, Bösgläubigkeit, grober Fahrlässigkeit oder rücksichtsloser Missachtung der Aufgaben, die in seiner Amtsführung enthalten sind;

(ii) im Zusammenhang mit jeglichen Verfahren bei welchen er wegen bösgläubigem und nicht im Interesse der Gesellschaft erfolgtem Handeln, verurteilt wurde; oder

(iii) im Falle einer Beilegung, es sei denn die Beilegung ist von einem Gericht unter zuständiger Gerichtsbarkeit oder von der Geschäftsführung genehmigt worden.

Das Recht der Schadloshaltung, das hier vorgesehen ist, ist abtrennbar und berührt keine anderen Rechte auf die das Verwaltungsratsmitglied oder der leitende Angestellte jetzt oder später ein Anrecht hat, und soll fortgeführt werden in der Person, die aufgehört hat, ein Geschäftsführer oder leitender Angestellter zu sein und soll dem Vorteil der Erben, Testamentsvollstreckern und Verwaltern einer solchen Person dienen. Nichts hierin Enthaltene berührt die Rechte zur Schadloshaltung, auf die Gesellschaftspersonal, eingeschlossen Geschäftsführer und leitende Angestellte, aufgrund von Vertrag oder anderweitig durch Gesetz, Anspruch haben könnten.

Ausgaben in Verbindung mit Vorbereitung und Vertretung der Verteidigung einer Klage, Streitsache, Prozess oder Verfahren beschrieben in diesem Artikel, soll von der Gesellschaft vor der endgültigen Verfügung darüber bei Zugang jeglicher Unternehmung seitens oder im Namen eines leitenden Angestellten oder Geschäftsführers vorgestreckt werden, um den benannten Betrag zurückzuzahlen wenn es letztlich bestimmt ist, dass er keinen Anspruch auf Schadloshaltung unter diesem Artikel hat.

Art. 9. Stimmrechte der Gesellschafter. Jeder Gesellschafter kann an kollektiven Entscheidungen teilnehmen. Die Zahl seiner Stimmen entspricht der Zahl seiner Gesellschaftsanteile und der Gesellschafter kann bei jeder Versammlung durch eine spezielle Vollmacht vertreten werden.

Art. 10. Gesellschafterversammlungen. Die Beschlüsse der Gesellschafter werden in der im luxemburgischen Gesellschaftsrecht vorgeschriebenen Form und mit der darin vorgesehenen Mehrheit, schriftlich (soweit dies gesetzlich möglich ist) oder in Gesellschafterversammlungen, gefasst. Jede ordnungsgemäß konstituierte Gesellschafterversammlung der Gesellschaft beziehungsweise jeder ordnungsgemäß schriftlicher Beschluss vertritt die Gesamtheit der Gesellschafter der Gesellschaft.

Die Einberufung der Versammlungen durch den Geschäftsführer/die Geschäftsführung hat mindestens acht (8) Tage vor der Versammlung mittels eingeschriebenen Briefes an die Gesellschafter an ihre im Anteilsregister der Gesellschaft eingetragene Adresse, zu erfolgen. Wenn das gesamte Gesellschaftskapital der Gesellschaft vertreten ist, kann die Sitzung ohne vorherige Einberufung abgehalten werden.

Werden Beschlüsse im Wege eines Zirkularbeschlusses der Gesellschafter gefasst, so wird der Inhalt des Beschlusses mindestens acht (8) Tage bevor der Beschluss wirksam werden soll, an alle Gesellschafter an ihre im Anteilsregister eingeschriebene Adresse mittels eingeschriebenen Briefs übersandt. Die Beschlüsse werden wirksam bei Zustimmung der vom Gesetz vorgesehenen Mehrheiten für gemeinsame Entscheidungen (oder, unter der Voraussetzung der Befriedigung der Mehrheitsvoraussetzungen, am in dieser Entscheidung festgelegten Tag). Einstimmige Zirkularbeschlüsse können jederzeit ohne vorherige Ankündigung getroffen werden.

Soweit gesetzlich nichts anderes vorgesehen ist, (i) werden die in den Gesellschafterversammlungen zu fassenden Beschlüsse von den Gesellschaftern getroffen, welche mehr als die Hälfte des Geschäftskapitals vertreten. Wird eine solche Mehrheit bei der ersten Gesellschafterversammlung nicht erreicht, werden die Gesellschafter per Einschreiben zu einer zweiten Gesellschafterversammlung geladen und die Beschlüsse werden sodann aufgrund der Mehrheit der abgegebenen Stimmen gefasst, unbeschadet der Anzahl der vertretenen Geschäftsanteile. (ii) Die Satzung kann jedoch nur mit Zustimmung (x) der Mehrheit der Gesellschafter, welche (y) zwei Drittel des Gesellschaftskapitals vertreten, abgeändert werden und (iii) Entscheidungen, die Nationalität der Gesellschaft zu ändern, bedürfen der Zustimmung von Gesellschaftern, die einhundert Prozent (100%) des Gesellschaftskapitals vertreten.

Zu keiner Zeit soll die Gesellschaft mehr als dreißig (30) Gesellschafter haben. Zu keiner Zeit soll es einer natürlichen Person gestattet sein, ein Gesellschafter der Gesellschaft zu werden.

Art. 11. Geschäftsjahr. Das Geschäftsjahr beginnt am ersten (1.) Januar und endet am einunddreißigsten (31.) Dezember eines jeden Jahres.

Art. 12. Jahresabschluss. Der alleinige Geschäftsführer beziehungsweise die Geschäftsführung erstellt jedes Jahr die Jahresabrechnung der Gesellschaft.

Jeder Gesellschafter kann die Jahresabrechnung am Sitz der Gesellschaft einsehen.

Art. 13. Gewinnverwendung. Fünf Prozent (5%) des jährlichen Nettogewinns der Gesellschaft werden der gesetzlich vorgeschriebenen Rücklage zugeführt. Diese Rücklageeinzahlungspflicht besteht nicht mehr, sobald die gesetzliche Rücklage zehn Prozent (10%) des Gesellschaftskapitals beträgt.

Die Gesellschafter können auf der Grundlage eines von dem alleinigen Geschäftsführer, beziehungsweise der Geschäftsführung angefertigten Zwischenabschlusses die Ausschüttung von Abschlagsdividenden beschließen, sofern dieser Zwischenabschluss zeigt, dass ausreichend Gewinne und andere Reserven zur Ausschüttung zur Verfügung stehen, wobei der auszuschüttende Betrag die seit dem Ende des vorhergehenden Geschäftsjahres erzielten Gewinne, für welches die Jahresabschlüsse bereits bewilligt wurden, erhöht um die vorgetragene Gewinne und ausschüttbaren Rücklagen, vermindert um die vorgetragene Verluste und die der gesetzlichen Rücklage zuzuführenden Beträge, nicht übersteigen darf.

Der Saldo kann nach Entscheidung der Gesellschafterversammlung an die Gesellschafter ausgeschüttet werden.

Das Anteilsprämienkonto kann durch Beschluss der Gesellschafterversammlung an die Gesellschafter ausgeschüttet werden. Die Gesellschafterversammlung kann beschließen, jeden Betrag vom Anteilsprämienkonto auf die gesetzliche Rücklage zu übertragen.

Art. 14. Auflösung. Im Falle einer Auflösung der Gesellschaft ernennen die Gesellschafter einen oder mehrere Liquidatoren, bei welchen es sich nicht um Gesellschafter handeln muss, zwecks der Durchführung der Auflösung und bestimmen ihre Befugnisse und Vergütung.

Art. 15. Alleingesellschafter. Sofern nur ein Gesellschafter alle Geschäftsanteile der Gesellschaft hält, gilt Artikel 179 (2) des Gesetzes vom 10. August 1915 über Handelsgesellschaften und die Artikel 200-1 und 200-2 finden u.a. Anwendung.

Art. 16. Anwendbares Recht. Sämtliche nicht ausdrücklich durch diese Satzung geregelte Angelegenheiten richten sich nach den entsprechenden Regelungen des anwendbaren Gesetzes.

Übergangsbestimmung

Das erste Geschäftsjahr, welches am Tage der Gründung der Gesellschaft beginnt, wird am 31. Dezember 2015 enden.

Zeichnung und Zahlung

Nach dem die erschienene Partei die Gründungssatzung erstellt hat, hat sie das gesamte Gesellschaftskapital wie folgt in bar eingezahlt und gezeichnet:

Einzahler	Zahl der Geschäftsanteile	Einzahlungspreis (EUR)
Kensington France Industrial Topco S.à r.l.	500	EUR 12.500
Summe	500	EUR 12.500

Ein Beleg für die vollständige Einzahlung der Geschäftsanteile wurde dem unterzeichneten Notar vorgelegt.

Kosten

Die Ausgaben, Kosten, Vergütungen und Aufwendungen jeglicher Art, welche der Gesellschaft aufgrund der vorliegenden Gesellschaftsgründung entstehen, werden auf ungefähr EUR 1.500,- geschätzt.

Ausserordentliche Beschlüsse des Gesellschafters

Unverzüglich nach der Gründung der Gesellschaft hat der Alleinige Gesellschafter folgende Beschlüsse gefasst:

1. Sitz der Gesellschaft ist in 2-4, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxemburg.
2. Die folgende Person wird für einen unbeschränkten Zeitraum zum Geschäftsführer der Gesellschaft mit der in der Satzung der Gesellschaft beschriebenen Unterschriftsbefugnis ernannt:
 - BRE/Management 8 S.A., eine Aktiengesellschaft (société anonyme) luxemburgischen Rechts mit Sitz in 35, avenue Monterey, L-2163 Luxemburg und eingetragen im Registre de Commerce et des Sociétés in Luxemburg unter der Nummer B 195.140.

Worüber Urkunde, aufgenommen in Luxemburg, Großherzogtum Luxemburg, am Datum wie eingangs erwähnt.

Der unterzeichnende Notar, der Englisch versteht und spricht, erklärt hiermit, dass auf Ersuchen der oben erschienenen Partei, die vorliegende Urkunde in English abgefasst wird, gefolgt von einer deutschen Übersetzung.

Auf Ersuchen derselben erschienenen Partei und im Falle von Abweichungen zwischen dem englischen und dem deutschen Text, ist die englische Fassung maßgebend.

Und nach Vorlesung und Erklärung alles Vorstehenden an die erschienene Partei die dem amtierenden Notar nach Namen, Vornamen, Zivilstand und Wohnort bekannt, hat dieselbe zusammen mit dem Notar die gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Gezeichnet: S. LE MAREC, C. DELVAUX.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 1, le 04 juin 2015. Relation: 1LAC/2015/17372. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur ff. (signé): C. FRISING.

FUER GLEICHLAUTENDE AUSFERTIGUNG, zwecks Hinterlegung im Handels- und Gesellschaftsregister und zum Zwecke der Veröffentlichung im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxemburg, den 08. Juni 2015.

Me Cosita DELVAUX.

Référence de publication: 2015085557/451.

(150097300) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juin 2015.

NjördFood S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1713 Luxembourg, 211, rue de Hamm.

R.C.S. Luxembourg B 183.074.

L'an deux mille quinze, le vingt-deux mai,

par devant Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Luxembourg,

S'est réunie

l'assemblée générale extraordinaire des associés de la société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois «Njörd-Food S.à r.l.», avec siège social à L-1713 Luxembourg, 211, rue de Hamm, constituée suivant acte reçu par Maître Marc LOESCH, notaire de résidence à Mondorf-les-Bains, en date du 19 décembre 2013, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, numéro 455 du 19 février 2014, dont les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 12 juin 2014, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, numéro 2428 du 10 septembre 2014, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg sous la section B et le numéro 183.074 (ci-après la «Société»).

L'assemblée est présidée par Monsieur Fabrice Gauthier, demeurant professionnellement à Luxembourg, qui désigne comme secrétaire Monsieur Liridon Elshani, demeurant professionnellement à Luxembourg.

L'assemblée élit comme scrutateur, Madame Corinne Petit, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le bureau ayant ainsi été constitué, la Présidente expose et prie le notaire instrumentaire d'acter:

I.- Que les associés présents ou représentés ainsi que le nombre de parts sociales qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, signée "ne varietur" par les membres du bureau et le notaire instrumentaire. Ladite liste de présence ainsi que les procurations resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

II.- Qu'il résulte de ladite liste de présence que sur les 1.466 parts sociales émises, 1.454 parts sociales sont présentes ou représentées, de sorte que la présente assemblée a pu se tenir sans avis de convocation préalables.

III.- Que la présente assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur l'ordre du jour, conçu comme suit:

1. Augmentation du capital social d'un montant de trois mille cinq cent vingt euros (EUR 3.520,-) de manière à porter le capital social de son montant actuel de quarante-six mille neuf cent douze euros (EUR 46.912,-) à un montant de cinquante mille quatre cent trente-deux euros (EUR 50.432,-);

2. Emission de 110 nouvelles parts sociales ayant une valeur nominale de trente-deux euros (EUR 32,-) chacune, ces parts sociales ayant les droits et privilèges tels que définis dans les statuts de la société;

3. Acceptation de la souscription de ces nouvelles parts sociales et acceptation de la libération intégrale de chacune de ces nouvelles parts sociales, avec paiement d'une prime d'émission de trois cent quatre-vingt-cinq euros (EUR 385,-) ou de quatre cent quatre-vingt-un euros (EUR 481,-), selon le cas par part sociale par un apport en espèces;

4. Modification des statuts en ajoutant un nouvel article 6 qui aura la teneur suivante:

« Art. 6. Capital Autorisé.

6.1 Le capital autorisé, incluant le capital social émis, est fixé à un montant de un million d'euros (EUR 1.000.000,00), représenté par trente-et-un mille deux cent cinquante (31.250) Parts Sociales avec une valeur nominale de trente-deux euros (EUR 32,-) chacune.

6.2 Le Gérant ou le Conseil de Gérance de la Société est autorisé, pendant une période expirant cinq (5) ans à partir de la date de la publication du présent acte ou, le cas échéant, de la résolution de renouvellement ou d'augmentation du capital autorisé conformément à cet article, à augmenter en une ou plusieurs fois le capital social souscrit jusqu'à concurrence du capital social autorisé, par émission de parts sociales aux associés existants ou à tout autre personne ayant reçu l'agrément des associés dans les conditions de quorum et de majorité prévues par l'article 189 alinéa 1 de la Loi. L'augmentation de capital pourra être souscrite, et les parts sociales y relatives émises, suivant les conditions à déterminer par le Gérant ou le Conseil de Gérance. Plus précisément, le Gérant ou le Conseil de Gérance peut déterminer les conditions de la souscription et de la libération des parts sociales à souscrire et à émettre, la date et le montant des parts sociales à souscrire et émettre, si les parts sociales seront souscrites au pair ou avec une prime d'émission, dans quelle mesure la libération des nouvelles parts sociales souscrites peut être acceptée en numéraire ou par des apports autres qu'en numéraire, que les parts sociales seront émises à la suite de l'exercice des droits de souscription et/ou de conversion accordés par le Gérant ou le Conseil de Gérance selon les conditions des bons de souscription (pouvant être attachés ou séparés des parts sociales, de bons, d'obligations ou d'autres instruments similaires), bons convertibles, obligations convertibles ou d'autres instruments similaires émis de temps en temps par la Société. Le Gérant ou le Conseil de Gérance peut déléguer à tout gérant, directeur, fondé de pouvoir ou toute autre personne dûment autorisée, pour recueillir les souscriptions et recevoir le paiement du prix des parts sociales représentant tout ou partie de cette augmentation de capital. Après chaque augmentation du capital social dans les formes légalement requises par le Gérant ou le Conseil de Gérance dans les limites du capital social autorisé, les présents statuts seront adaptés en conséquence de la modification intervenue.

6.3 Cette autorisation peut être renouvelée par une résolution de l'assemblée générale des associés statuant dans les conditions requises pour une modification des présents statuts, chaque fois pour une période n'excédant pas cinq (5) ans.»

5. Modification de l'article 5 des statuts de la Société afin de refléter les résolutions précédentes.

6. Renumérotation des articles.

7. Nomination d'un commissaire aux comptes et détermination de la durée de son mandat.

8. Divers

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, cette dernière, après délibération, a pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution:

L'assemblée générale décide d'augmenter le capital social à concurrence d'un montant de trois mille cinq cent vingt euros (EUR 3.520,-) pour le porter de son montant actuel de quarante-six mille neuf cent douze euros (EUR 46.912,-) à un montant de cinquante mille quatre cent trente-deux euros (EUR 50.432,-), par la création et l'émission de cent dix (110) nouvelles parts sociales d'une valeur nominale de trente-deux euros (EUR 32,-) chacune.

Les cent dix (110) nouvelles parts sociales sont souscrites comme suit:

1) Monsieur Fabrice Gauthier, né à Granville (France), le 27 juin 1983, demeurant à L-1482 Luxembourg, au 1 rue Charlotte Engels,

déclare souscrire à six (6) nouvelles parts sociales et les libérer intégralement en espèces pour un montant total de deux mille cinq cent deux euros (EUR 2.502,-), dont cent quatre-vingt-douze euros (EUR 192,-) sont affectés au capital social de la Société, et le solde, soit deux mille trois cent dix euros (EUR 2.310,-) à la prime d'émission.

- 2) Monsieur Cyril Maîtrejean, né à Lyon (France), le 13 juillet 1974, demeurant à F-71800 Dijon, France, Le Perret, ici représenté par Fabrice Gauthier, prénommé,
en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Lyon, en date du 2 avril 2015,
déclare souscrire à une (1) nouvelle part sociale et la libérer intégralement en espèces pour un montant total de quatre cent dix-sept euros (EUR 417,-), dont trente-deux euros (EUR 32,-) sont affectés au capital social de la Société, et le solde, soit trois cent quatre-vingt-cinq euros (EUR 385,-) à la prime d'émission.
- 3) Madame Frédérique Raffoul, née à Montpellier (France), le 25 mai 1975, demeurant à L-8250 Mamer, 27, rue Jean Marx, ici représentée par Fabrice Gauthier, prénommé,
en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Mamer, Grand-Duché de Luxembourg, en date du 4 avril 2015,
déclare souscrire à deux (2) nouvelles parts sociales et les libérer intégralement en espèces pour un montant total huit cent trente-quatre euros (EUR 834,-), dont soixante-quatre euros (EUR 64,-) sont affectés au capital social de la Société, et le solde, soit sept cent soixante-dix euros (EUR 770,-) à la prime d'émission.
- 4) Monsieur Flemming Petersen, né à Kolding (Danemark), le 19 août 1966, demeurant à L-2539 Luxembourg, 144, boulevard Charles Simonis, ici représenté par Fabrice Gauthier, prénommé,
en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en date du 21 avril 2015,
déclare souscrire à six (6) nouvelles parts sociales et les libérer intégralement en espèces pour un montant total de deux mille cinq cent deux euros (EUR 2.502,-), dont cent quatre-vingt-douze euros (EUR 192,-) sont affectés au capital social de la Société, et le solde, soit deux mille trois cent dix euros (EUR 2.310,-) à la prime d'émission.
- 5) Madame Pascale Berry, née à Boulogne-Billancourt (France), le 9 juillet 1981, demeurant à F-75004 Paris, France, 10, rue des Lions Saint-Paul, ici représentée par Fabrice Gauthier, prénommé,
en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Paris, France, en date du 10 avril 2015,
déclare souscrire à sept (7) nouvelles parts sociales et les libérer intégralement en espèces pour un montant total de deux mille neuf cent dix-neuf euros (EUR 2.919,-), dont deux cent vingt-quatre euros (EUR 224,-) sont affectés au capital social de la Société, et le solde, soit deux mille six cent quatre-vingt-quinze euros (EUR 2.695,-) à la prime d'émission.
- 6) Monsieur Sylvain Faguet, né à Rouen (France), le 4 mai 1984, demeurant à F-92800 Puteaux, France, 40, rue Godefroy, ici représenté par Fabrice Gauthier, prénommé,
en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Puteaux, France, en date du 8 avril 2015,
déclare souscrire à six (6) nouvelles parts sociales et les libérer intégralement en espèces pour un montant total de deux mille cinq cent deux euros (EUR 2.502,-), dont cent quatre-vingt-douze euros (EUR 192,-) sont affectés au capital social de la Société, et le solde, soit deux mille trois cent dix euros (EUR 2.310,-) à la prime d'émission.
- 7) Monsieur Pierre Le Joncour, né à Granville (France), le 9 mars 1981, demeurant à F-50400 Granville, France, 65, rue Saint Gaud, ici représenté par Fabrice Gauthier, prénommé,
en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Granville, France, en date du 20 avril 2015,
déclare souscrire à six (6) nouvelles parts sociales et les libérer intégralement en espèces pour un montant total de deux mille cinq cent deux euros (EUR 2.502,-), dont cent quatre-vingt-douze euros (EUR 192,-) sont affectés au capital social de la Société, et le solde, soit deux mille trois cent dix euros (EUR 2.310,-) à la prime d'émission.
- 8) Monsieur Marc Loesch, né à Luxembourg, le 24 avril 1957, demeurant à L-2410 Luxembourg, 153, rue de Reckenthal, ici représenté par Fabrice Gauthier, prénommé,
en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Luxembourg, en date du 5 avril 2015,
déclare souscrire à douze (12) nouvelles parts sociales et les libérer intégralement en espèces pour un montant total de cinq mille quatre euros (EUR 5.004), dont trois cent quatre-vingt-quatre euros (EUR 384) sont affectés au capital social de la Société, et le solde, soit quatre mille six cent vingt euros (EUR 4.620) à la prime d'émission.
- 9) Madame Michèle Detaille, née à Bastogne (Belgique), le 14 juin 1957, demeurant à L-2240 Luxembourg, 8, rue Notre Dame, ici représentée par Fabrice Gauthier, prénommé,
en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en date du 12 avril 2015
déclare souscrire à six (6) nouvelles parts sociales et les libérer intégralement en espèces pour un montant total de deux mille cinq cents deux euros (EUR 2.502,-), dont cent quatre-vingt-douze euros (EUR 192,-) sont affectés au capital social de la Société, et le solde, soit deux mille trois cent dix euros (EUR 2.310,-) à la prime d'émission.

10) la société Birdy Corp, une société à responsabilité limitée de droit français au capital de 1.000 EUR, ayant son siège social à F-75009 Paris, France, 1 rue Alfred Stevens, et inscrite au RCS français sous le n°SIRET 78844685400010, ici représentée par Fabrice Gauthier, prénommé,

en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Paris, France, en date du 3 avril 2015,

déclare souscrire à trois (3) nouvelles parts sociales et les libérer intégralement en espèces pour un montant total de mille deux cent cinquante-et- un euros (EUR 1.251,-), dont quatre-vingt-seize euros (EUR 96,-) sont affectés au capital social de la Société, et le solde, soit mille cent cinquante-cinq euros (EUR 1.155,-) à la prime d'émission.

11) la société ArtFeelsGood, une société par action simplifiée de droit français au capital de 2.500 EUR, ayant son siège social à F-75018 Paris, France, 42 rue Eugène Carrière, et inscrite au RCS français sous le n° SIRET 52810645300012,

ici représentée par Fabrice Gauthier, prénommé,

en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Paris, France, en date du 3 avril 2015,

déclare souscrire à trois (3) nouvelles parts sociales et les libérer intégralement en espèces pour un montant total de mille deux cent cinquante-et- un euros (EUR 1.251,-), dont quatre-vingt-seize euros (EUR 96,-) sont affectés au capital social de la Société, et le solde, soit mille cent cinquante-cinq euros (EUR 1.155,-) à la prime d'émission.

12) Monsieur Damien Her, né à Roubaix (France), le 29 octobre 1955, demeurant à F-59200 Tourcoing, France, 30bis, rue du Viaduc,

ici représenté par Fabrice Gauthier, prénommé,

en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Tourcoing, France, en date du 4 avril 2015,

déclare souscrire à cinq (5) nouvelles parts sociales et les libérer intégralement en espèces pour un montant total de deux mille quatre-vingt-cinq euros (EUR 2.085,-), dont cent soixante euros (EUR 160) sont affectés au capital social de la Société, et le solde, soit mille neuf cent vingt-cinq euros (EUR 1.925,-) à la prime d'émission.

13) Monsieur Jonathan Heurguier, né à Granville (France), le 14 juillet 1983, demeurant à F-13008 Marseille, France, 263, avenue du Prado,

ici représenté par Fabrice Gauthier, prénommé,

en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Marseille, France, en date du 3 avril 2015,

déclare souscrire à une (1) nouvelle part sociale et la libérer intégralement en espèces pour un montant total de quatre cent dix-sept euros (EUR 417,-), dont trente-deux euros (EUR 32,-) sont affectés au capital social de la Société, et le solde, soit trois cent quatre-vingt-cinq euros (EUR 385,-) à la prime d'émission.

14) Monsieur Joffrey Launais, né à Aubervilliers (France), le 23 février 1981, demeurant à F-59800 Lille, France, 7, rue des 7 Agaches,

ici représenté par Fabrice Gauthier, prénommé,

en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Lille, France, en date du 7 avril 2015,

déclare souscrire à six (6) nouvelles parts sociales et les libérer intégralement en espèces pour un montant total de deux mille cinq cents euros (EUR 2.502), dont cent quatre-vingt-douze euros (EUR 192) sont affectés au capital social de la Société, et le solde, soit deux mille trois cent dix euros (EUR 2.310) à la prime d'émission.

15) Monsieur Nicolas Schneider, né à Vannes (France), le 8 novembre 1981, demeurant à F-35000 Rennes, France, 38, rue de Vouziers,

ici représenté par Fabrice Gauthier, prénommé,

en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Rennes, France, en date du 4 avril 2015,

déclare souscrire à une (1) nouvelle part sociale et les libérer intégralement en espèces pour un montant total de quatre cent dix-sept euros (EUR 417,-), dont trente-deux euros (EUR 32,-) sont affectés au capital social de la Société, et le solde, soit trois cent quatre-vingt-cinq euros (EUR 385,-) à la prime d'émission.

16) Monsieur Mathieu Touchet, né à Angers (France), le 18 février 1983, demeurant à F-33000 Bordeaux, France, 31, rue Desfourmiel,

ici représenté par Fabrice Gauthier, prénommé,

en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Bordeaux, France, en date du 3 avril 2015,

déclare souscrire à quatre (4) nouvelles parts sociales et les libérer intégralement en espèces pour un montant total de mille six cent soixante-huit euros (EUR 1.668,-), dont cent vingt-huit euros (EUR 128,-) sont affectés au capital social de la Société, et le solde, soit mille cinq cent quarante euros (EUR 1.540,-) à la prime d'émission.

17) Monsieur Jean-Sébastien Payre, né à Saint Chamond (France), le 11 décembre 1974, demeurant à F-42320 La Grand-Croix, France, 487, route de Combérigol,

ici représenté par Fabrice Gauthier, prénommé,

en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Saint Chamond, France, en date du 3 avril 2015,

déclare souscrire à trois (3) nouvelles parts sociales et les libérer intégralement en espèces pour un montant total de mille deux cent cinquante-et- un euros (EUR 1.251,-), dont quatre-vingt-seize euros (EUR 96,-) sont affectés au capital social de la Société, et le solde, soit mille cent cinquante-cinq euros (EUR 1.155,-) à la prime d'émission.

18) Monsieur Jean-Jacques Philip, né à Budapest (Hongrie), le 3 septembre 1953, demeurant à F-69680 Chassieu, France, 10, chemin de la Grange,

ici représenté par Fabrice Gauthier, prénommé,

en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Lyon, France, en date du 6 mai 2015,

déclare souscrire à trois (3) nouvelles parts sociales et les libérer intégralement en espèces pour un montant total de mille deux cent cinquante-et- un euros (EUR 1.251,-), dont quatre-vingt-seize euros (EUR 96,-) sont affectés au capital social de la Société, et le solde, soit mille cent cinquante-cinq euros (EUR 1.155,-) à la prime d'émission.

19) Madame Solange Rigaldie, née à Aurillac (France), le 22 novembre 1948, demeurant à F-78110 Le Vésinet, France, 22 avenue du Général de Gaulle,

ici représentée par Fabrice Gauthier, prénommé,

en vertu d'une procuration sous seing privé donnée au Vésinet, France, en date du 3 avril 2015,

déclare souscrire à six (6) nouvelles parts sociales et les libérer intégralement en espèces pour un montant total de trois mille soixante-dix-huit euros (EUR 3.078,-), dont cent quatre-vingt-douze (EUR 192,-) sont affectés au capital social de la Société, et le solde, soit deux mille huit cent quatre-vingt- six euros (EUR 2.886,-) à la prime d'émission.

20) Monsieur Georges Grou, né à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), le 19 février 1971, demeurant à L-1925 Luxembourg, 28 rue Fanny Leclerc,

ici représenté par Fabrice Gauthier, prénommé,

en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Luxembourg, en date du 17 avril 2015,

déclare souscrire à sept (7) nouvelles parts sociales et les libérer intégralement en espèces pour un montant total de trois mille cinq cent quatre-vingt-onze euros (EUR 3.591,-), dont deux cent vingt-quatre euros (EUR 224,-) sont affectés au capital social de la Société, et le solde, soit trois mille trois cent soixant-sept euros (EUR 3.367,-) à la prime d'émission.

21) Monsieur Jean-François David, né à Toulouse (France), le 10 janvier 1957, demeurant à L-2543 Luxembourg, 23 Dernier Sol,

ici représenté par Fabrice Gauthier, prénommé,

en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Luxembourg, en date du 15 avril 2015,

déclare souscrire à six (6) nouvelles parts sociales et les libérer intégralement en espèces pour un montant total de trois mille soixante-dix-huit euros (EUR 3.078,-), dont cent quatre-vingt-douze (EUR 192,-) sont affectés au capital social de la Société, et le solde, soit deux mille huit cent quatre-vingt- six euros (EUR 2.886,-) à la prime d'émission.

22) Monsieur Steve Alexandre, né à Verdun (France), le 24 novembre 1978, demeurant à F-57100 Thionville, France, 31 place de la République,

ici représenté par Fabrice Gauthier, prénommé,

en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Thionville, en date du 4 avril 2015,

déclare souscrire à six (6) nouvelles parts sociales et les libérer intégralement en espèces pour un montant total de trois mille soixante-dix-huit euros (EUR 3.078,-), dont cent quatre-vingt-douze (EUR 192,-) sont affectés au capital social de la Société, et le solde, soit deux mille huit cent quatre-vingt- six euros (EUR 2.886,-) à la prime d'émission.

23) Madame Layla Zaïdi, née à Toulouse (France), le 18 juin 1982, demeurant à L-1482 Luxembourg, 1 rue Charlotte Engels,

ici représentée par Fabrice Gauthier, prénommé,

en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Luxembourg, en date du 19 avril 2015,

déclare souscrire à quatre (4) nouvelles parts sociales et les libérer intégralement en espèces pour un montant total de deux mille cinquante-deux euros (EUR 2.052,-), dont cent vingt-huit euros (EUR 128,-) sont affectés au capital social de la Société, et le solde, soit mille neuf cent vingt-quatre euros (EUR 1.924,-) à la prime d'émission.

Toutes les cent dix (110) nouvelles parts sociales ainsi souscrites, sont entièrement libérées en numéraire, de sorte que le montant total de quarante-huit mille six cent cinquante-quatre euros (EUR 48.654,-) est à la disposition de la Société, tel qu'il a été démontré au notaire soussigné.

Deuxième résolution:

Suite à la résolution qui précède, l'assemblée générale décide de modifier le 1^{er} alinéa de l'article 5 des statuts de la Société qui aura désormais la teneur suivante:

" **Art. 5. Capital Social. (alinéa premier).** Le capital social est fixé à cinquante mille quatre cent trente-deux euros (EUR 50.432,-), représenté par mille quatre cent soixante-seize (1.576) parts sociales d'une valeur nominale de trente-deux euros (EUR 32,-) chacune."

Troisième résolution:

L'assemblée générale décide d'insérer un capital autorisé, qui deviendra le nouvel article 6 des statuts et de renuméroter subséquemment les articles des statuts.

A compter de ce jour, le nouvel article 6 sera lu comme suit:

« **Art. 6. Capital Autorisé.**

6.1 Le capital autorisé, incluant le capital social émis, est fixé à un montant d'un million d'euros (EUR 1.000.000,-), représenté par trente-et-un mille deux cent cinquante (31.250) Parts Sociales avec une valeur nominale de trente-deux euros (EUR 32,-) chacune.

6.2 Le Gérant ou le Conseil de Gérance de la Société est autorisé, pendant une période expirant cinq (5) ans à partir de la date de la publication du présent acte ou, le cas échéant, de la résolution de renouvellement ou d'augmentation du capital autorisé conformément à cet article, à augmenter en une ou plusieurs fois le capital social souscrit jusqu'à concurrence du capital social autorisé, par émission de parts sociales aux associés existants ou à tout autre personne ayant reçu l'agrément des associés dans les conditions de quorum et de majorité prévues par l'article 189 alinéa 1 de la Loi. L'augmentation de capital pourra être souscrite, et les parts sociales y relatives émises, suivant les conditions à déterminer par le Gérant ou le Conseil de Gérance. Plus précisément, le Gérant ou le Conseil de Gérance peut déterminer les conditions de la souscription et de la libération des parts sociales à souscrire et à émettre, la date et le montant des parts sociales à souscrire et émettre, si les parts sociales seront souscrites au pair ou avec une prime d'émission, dans quelle mesure la libération des nouvelles parts sociales souscrites peut être acceptée en numéraire ou par des apports autres qu'en numéraire, que les parts sociales seront émises à la suite de l'exercice des droits de souscription et/ou de conversion accordés par le Gérant ou le Conseil de Gérance selon les conditions des bons de souscription (pouvant être attachés ou séparés des parts sociales, de bons, d'obligations ou d'autres instruments similaires), bons convertibles, obligations convertibles ou d'autres instruments similaires émis de temps en temps par la Société. Le Gérant ou le Conseil de Gérance peut déléguer à tout gérant, directeur, fondé de pouvoir ou toute autre personne dûment autorisée, pour recueillir les souscriptions et recevoir le paiement du prix des parts sociales représentant tout ou partie de cette augmentation de capital. Après chaque augmentation du capital social dans les formes légalement requises par le Gérant ou le Conseil de Gérance dans les limites du capital social autorisé, les présents statuts seront adaptés en conséquence de la modification intervenue.

6.3 Cette autorisation peut être renouvelée par une résolution de l'assemblée générale des associés statuant dans les conditions requises pour une modification des présents statuts, chaque fois pour une période n'excédant pas cinq (5) ans.»

Quatrième résolution:

L'assemblée générale constate que le nombre des associés est supérieur à vingt-cinq (25) et décide de nommer un commissaire aux comptes conformément aux prescriptions de l'article 200 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée.

Est ainsi nommé commissaire, Monsieur Joffrey Launais, né le 23 février 1981 à Aubervilliers (France), demeurant à F-59 800 Lille, France, 7, rue des 7 Agaches.

Le mandat du commissaire nommé prendra fin à l'issue de l'assemblée générale de l'année 2020.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, en l'étude du notaire soussigné, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par nom, prénom, état et demeure, ils ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: F. Gauthier, L. Elshani, C. Petit et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 2, le 1 juin 2015. Relation: 2LAC/2015/11976. Reçu soixante-quinze euros Eur 75.-

Le Receveur (signé): André MULLER.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, aux fins d'inscription au Registre de Commerce.

Luxembourg, le 5 juin 2015.

Référence de publication: 2015085689/286.

(150097539) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juin 2015.

Guardian SP5 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-3452 Dudelange, Zone Industrielle Wolser.

R.C.S. Luxembourg B 183.522.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 juin 2015.

Pour Guardian SP5 S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2015085425/12.

(150097877) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juin 2015.

SCI Laurent Ménager, Société Civile Immobilière.
Siège social: L-2143 Luxembourg, 1, rue Laurent Ménager.
R.C.S. Luxembourg E 5.661.

—
STATUTS

L'an deux mille quinze, le quatre juin.

Par-devant Maître Cosita Delvaux, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Ont comparu:

- 1.- Monsieur François de Massol de Rebetz, ingénieur civil, né à Anthisnes (Belgique) le 18 mars 1957, demeurant à Château de Lanniron, 29000 Quimper, France;
- 2.- Madame Marie de Crane d'Heyselaer, ingénieur commercial, née à Etterbeek (Belgique) le 26 octobre 1961, demeurant à Château de Lanniron, 29000 Quimper, France;
- 3.- Monsieur Grégoire de Massol de Rebetz, ingénieur, né à Quimper (France), le 22 mai 1991, demeurant à Château de Lanniron, 29000 Quimper, France;
- 4.- Monsieur Baudouin de Massol de Rebetz, étudiant, né à Quimper (France), le 11 juillet 1993, demeurant à Château de Lanniron, 29000 Quimper, France,
tous ici représentés par Monsieur Maunoir de Massol de Rebetz, ci-après nommé,
en vertu des quatre (4) procurations, lui délivrées sous seing privé, et
- 5.- Monsieur Maunoir de Massol de Rebetz, auditeur financier, né à Quimper (France), le 26 août 1988, demeurant à 63, rue de Clausen, L-1342 Luxembourg.

Les prédites procurations, signées "ne varietur" par le mandataire comparant et le notaire instrumentant, resteront annexées aux présentes avec lesquelles elles seront soumises à la formalité de l'enregistrement.

Lesquels comparants, présents ou représentés comme indiqué ci-avant, ont requis le notaire instrumentaire de documenter ainsi qu'il suit les statuts d'une société civile immobilière qu'ils déclarent constituer entre eux:

Art. 1^{er}. Il est formé une société civile immobilière régie par la loi de 1915 sur les sociétés commerciales et civiles, telle qu'elle a été modifiée par les lois subséquentes, et par les articles 1832 et suivants du code civil.

Art. 2. La société a pour objet, tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger, dans la limite d'opérations à caractère strictement civil et à l'exclusion de toutes opérations à caractère commercial, l'acquisition, la vente, la construction, l'aménagement, l'administration, l'exploitation, la mise en valeur, la mise en location ainsi que la gestion d'un ou de plusieurs immeubles pour son propre compte.

La société est habilitée à procéder à toute division ou le remembrement de parcelles ainsi que la vente d'immeubles lui appartenant.

Les parts d'intérêts peuvent faire l'objet de tous démembrements de la propriété.

Dans le cadre de son activité, la société peut accorder toute hypothèque, emprunter avec ou sans garantie, ou se porter caution personnelle et/ou réelle pour d'autres personnes morales et/ou physiques, sous réserve des dispositions légales afférentes.

La société est autorisée à se porter caution au profit de ses associés.

La société peut effectuer toutes autres activités nécessaires ou utiles, susceptibles de favoriser soit directement, soit indirectement, la réalisation de cet objet, pourvu qu'elles ne soient pas susceptibles de porter atteinte au caractère exclusivement civil de l'activité sociale.

Art. 3. La société prend la dénomination de «SCI Laurent Ménager», société civile immobilière.

Art. 4. La société est constituée pour une durée indéterminée.

Elle pourra être dissoute par anticipation par décision de l'assemblée générale extraordinaire des associés décidant à la majorité des voix et des participants.

Art. 5. Le siège social est établi dans la ville de Luxembourg.

Il pourra être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg par simple décision des associés, réunis en assemblée générale.

Art. 6. Le capital social est fixé à dix mille euros (EUR 10.000,-) représenté par dix (10) parts d'intérêts numérotées un (1) à dix (10), sans désignation de valeur nominale chacune.

Toutes les parts sociales sont entièrement libérées par des versements en numéraire de sorte que la somme de dix mille euros (EUR 10.000,-) se trouve dès maintenant à la libre et entière disposition de la société, ce dont il a été justifié au notaire instrumentant, qui le reconnaît expressément.

En raison des apports respectifs, les dix (10) parts d'intérêts sont attribuées comme suit:

la part d'intérêt numéro un (1) est souscrite en nue-propriété par M. Maunoir de Massol de Rebetz et en usufruit par M. François de Massol de Rebetz, prénommés;

la part d'intérêt numéro deux (2) est souscrite en nue-propriété par M. Maunoir de Massol de Rebetz et en usufruit par Mme Marie de Crane d'Heysselaer, prénommés;

la part d'intérêt numéro trois (3) est souscrite en nue-propriété par M. Grégoire de Massol de Rebetz et en usufruit par M. François de Massol de Rebetz, prénommés;

la part d'intérêt numéro quatre (4) est souscrite en nue-propriété par M. Grégoire de Massol de Rebetz et en usufruit par Mme Marie de Crane d'Heysselaer, prénommés;

la part d'intérêt numéro cinq (5) est souscrite en nue-propriété par M. Baudouin de Massol de Rebetz et en usufruit par M. François de Massol de Rebetz, prénommés;

la part d'intérêt numéro six (6) est souscrite en nue-propriété par M. Baudouin de Massol de Rebetz et en usufruit par Mme Marie de Crane d'Heysselaer, prénommés;

les parts d'intérêt numéros sept (7) et huit (8) sont souscrites en pleine propriété par M. François de Massol de Rebetz, prénommé;

les parts d'intérêt numéros neuf (9) et dix (10) sont souscrites en pleine propriété par Mme Marie de Crane d'Heysselaer, prénommée.

Tous les souscripteurs de parts d'intérêts, que ce soit en usufruit ou en nue-propriété, sont considérés comme des associés.

Chaque part donne droit dans la propriété de l'actif social et dans la répartition des bénéfices à une fraction proportionnelle au nombre des parts d'intérêts existantes.

Les droits et obligations attachés à chaque part la suivent dans quelque main qu'elle passe. La propriété d'une part comporte de plein droit adhésion aux statuts et aux résolutions prises par l'assemblée générale.

La mise des associés ne pourra être augmentée que de leur accord unanime.

Il est expressément prévu que la titularité de chaque part d'intérêt pourra être exercée:

- soit en pleine propriété;
- soit d'une part en usufruit, par un associé dénommé "usufruitier" et d'autre part en nue-propriété par un associé dénommé "nu-propiétaire".

Le décès de l'usufruitier ou sa renonciation à l'usufruit portant sur tout ou partie des parts d'intérêts emporte de plein droit et sans transfert l'accession des nu-propiétaires respectifs à la pleine propriété des parts afférentes.

Tout associé, qu'il soit usufruitier ou nu-propiétaire, a le droit de prendre part aux décisions collectives et d'y voter, chaque part en usufruit ou en nue-propriété donnant droit à une voix.

Toutefois, seules parts en usufruit donnent droit aux dividendes.

En cas de vente de l'usufruit ou de la nue-propriété, la valeur de l'usufruit ou de la nue-propriété sera déterminée:

- a) par la valeur de la pleine propriété des parts établie en conformité avec les règles d'évaluation prescrites par la loi;
- b) par les valeurs respectives de l'usufruit et de la nue-propriété conformément aux dixièmes forfaitaires fixés par les lois applicables au Grand-Duché de Luxembourg en matière d'enregistrement et de droits de succession.

Art. 7. La cession des parts d'intérêts s'opère par acte authentique ou sous seing privé en observant l'article 1690 du Code Civil.

Les parts d'intérêts ne peuvent être transmises entre vifs, à des associés ou des non-associés, que ce soit à titre gratuit ou à titre onéreux, que suivant une décision unanime de tous les associés.

En cas de transfert pour cause de mort, les héritiers ou légataires de l'associé décédé doivent être agréés à l'unanimité des associés survivants. Cet agrément n'est cependant pas requis en cas de transfert aux héritiers légaux.

Art. 8. Dans leurs rapports respectifs, les associés sont tenus des dettes de la société, chacun dans la proportion du nombre de parts d'intérêts qu'il possède.

Vis-à-vis des créanciers de la société, les associés sont tenus de ces dettes conformément à l'article 1863 du Code Civil.

Dans tous les actes qui contiendront des engagements au nom de la société, les gérants pourront, avec l'accord unanime des associés et sous leur responsabilité, obtenir des créanciers une renonciation formelle au droit d'exercer une action personnelle contre les associés, de telle sorte que lesdits créanciers ne puissent intenter d'action et de poursuite que contre la présente société et sur les biens qui lui appartiennent.

Art. 9. La société ne sera pas dissoute par le décès d'un ou de plusieurs associés, mais continuera entre le ou les survivants et les héritiers légaux de l'associé ou des associés décédés.

L'interdiction, la faillite ou la déconfiture d'un ou de plusieurs associés ne mettra pas fin à la société, qui continuera entre les autres associés, à l'exclusion du ou des associés en état d'interdiction, de faillite ou de déconfiture.

Art. 10. La société est gérée et administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés par l'assemblée générale qui fixe leur nombre et la durée de leur mandat.

En cas de décès, de démission ou d'empêchement d'un des gérants, il sera pourvu à son remplacement par décision des associés.

Le ou les gérants ne pourront être révoqués que suivant une décision unanime de tous les associés.

Art. 11. Le ou les gérants sont investis des pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la société en toutes circonstances et faire autoriser tous les actes et opérations rentrant dans son objet.

Vis-à-vis des tiers la société se trouve valablement engagée en toutes circonstances par la signature individuelle d'un gérant, y compris les actes d'achat, de transformation ou de vente immobilière, les actes de mainlevée avec ou sans constatation de paiement et en général les actes d'administration, de disposition ou même équivalent à une aliénation, nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social de la société, sans que cette énumération ne soit limitative.

Toutefois, les actes de disposition portant sur des actifs immobiliers devront faire l'objet d'une autorisation préalable prise à l'unanimité des associés, tant des nu-proprétaires que des usufruitiers.

Art. 12. Chacun des associés a un droit illimité de surveillance et de contrôle sur toutes les affaires de la société.

Art. 13. L'exercice social commence le 1^{er} janvier et finit le 31 décembre de chaque année.

Art. 14. Les associés se réunissent au moins une fois par an à l'endroit qui sera indiqué dans l'avis de convocation.

Les associés peuvent être convoqués extraordinairement par le ou les gérants quand ils jugent convenable, mais ils doivent être convoqués dans le délai d'un mois, si la demande en est faite par un ou plusieurs associés représentant un cinquième au moins de toutes les parts d'intérêts sociales.

Les convocations aux réunions ordinaires ou extraordinaires ont lieu au moyen de lettres recommandées adressées aux associés au moins cinq jours à l'avance et doivent indiquer sommairement l'objet de la réunion.

Les associés peuvent même se réunir sur convocation verbale et sans délai si tous les associés sont présents ou représentés.

Art. 15. Dans toutes les réunions, chaque part donne droit à une voix.

Les résolutions sont prises à l'unanimité des voix des associés présents ou représentés.

En cas de division de la propriété des parts d'intérêts entre usufruitiers et nu-proprétaires, les décisions doivent être prises à l'unanimité des voix de tous les usufruitiers et nu-proprétaires.

Art. 16. Les associés peuvent apporter toutes modifications aux statuts, quelle qu'en soit la nature ou l'importance, et ce par acte authentique ou sous seing privé.

Ces décisions portant modification aux statuts ne sont prises que suivant une décision unanime de tous les associés.

Art. 17. En cas de dissolution anticipée de la société, la liquidation de la société se fera par les soins du ou des gérants ou de tout autre liquidateur qui sera nommé et dont les attributions seront déterminées par les associés.

Le ou les liquidateurs peuvent, en vertu d'une délibération des associés, faire l'apport à une autre société civile ou commerciale, de la totalité ou d'une partie des biens, droits et obligations de la société dissoute, ou la cession à une société ou à toute autre personne de ces mêmes droits, biens et obligations.

Le produit net de la liquidation, après règlement des engagements sociaux, est réparti entre les associés proportionnellement au nombre des parts d'intérêts possédées par chacun d'eux.

Art. 18. Les articles 1832 à 1872 du Code Civil, ainsi que la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, et leurs modifications ultérieures, trouveront application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

Disposition transitoire

Par dérogation, le premier exercice commence aujourd'hui et finira le 31 décembre 2015.

Assemblée générale extraordinaire

Et à l'instant, les associés se sont constitués en assemblée générale extraordinaire à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, ont à l'unanimité des voix pris, par l'intermédiaire de leur mandataire, les résolutions suivantes:

1. Le nombre de gérants est fixé à trois (3).

2. Sont nommés gérants de la société pour une durée indéterminée:

- Monsieur Maunoir de Massol de Rebetz, auditeur financier, né à Quimper (France), le 26 août 1988, demeurant à 63, rue de Clausen, L-1342 Luxembourg;

- Monsieur François de Massol de Rebetz, ingénieur civil, né à Anthisnes (Belgique) le 18 mars 1957, demeurant à Château de Lanniron, 29000 Quimper, France;

- Madame Marie de Crane d'Heysselaer, ingénieur commercial, née à Etterbeek (Belgique) le 26 octobre 1961, demeurant à Château de Lanniron, 29000 Quimper, France.

Les gérants ont les pouvoirs les plus étendus pour engager la société chacun par sa signature individuelle pour ce qui concerne la gestion de la société sous réserve des dispositions de l'article 11 des présents statuts.

Toutes opérations immobilières, telles que l'acquisition, la vente ou l'affectation hypothécaire d'un ou plusieurs immeubles, doivent obligatoirement être préalablement autorisées par tous les associés, qu'ils soient nu-propriétaires ou usufruitiers.

3. Le siège social de la société est fixé à 1, rue Laurent Ménager, L-2143 Luxembourg.

Frais

Les dépenses, frais, rémunérations et charges de toutes espèces qui incombent à la société pour sa constitution sont estimés à environ mille trois cents euros (EUR 1.300,-).

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: M. DE MASSOL DE REBETZ, C. DELVAUX.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 1, le 05 juin 2015. Relation: 1LAC/2015/17570. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur ff. (signé): C. FRISING.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de dépôt au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg et aux fins de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 juin 2015.

Me Cosita DELVAUX.

Référence de publication: 2015087518/180.

(150099913) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juin 2015.

Viva Aerobus Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 39, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 179.678.

In the year two thousand and fifteen, on the 27th day of April.

Before the undersigned, Maître Roger ARRENSDORFF, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, was held

an extraordinary general meeting (the "Meeting") of the shareholders of Viva Aerobus Luxembourg S.à r.l., a private limited liability company having its registered office at 39, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 179678, incorporated by a deed of Maître Carlo WERSANDT, notary residing in Luxembourg, acting in replacement of Maître Henri HELLINCKX, notary residing in Luxembourg, on August 7th, 2013, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Association on October 11th, 2013 under number 2536, which articles of association were amended pursuant to a deed drawn up by Maître Henri HELLINCKX, notary residing in Luxembourg, received on December 18th, 2014 and published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations on February 3rd, 2015 under number 278 and which articles of association were lastly amended pursuant to a deed drawn up by Maître Henri HELLINCKX, notary residing in Luxembourg, received on April 24th, 2015, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Association (the "Company").

There appeared

(i) Viva Holding Lux S.à r.l., a Luxembourg company with registered office at 39, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number 179660, and (ii) Grupo Viva Aerobus S.A. de C.V., a Mexican company with registered office at Av. Insurgentes Norte N°42 -3 rd Floor, Col. Santa Maria La Ribera, 06400, México, Distrito Federal, (the "Shareholders");

here duly represented by Mr. Daniel BOONE, attorney-at-law, residing professionally at L-2210 Luxembourg, 66, Boulevard Napoléon 1^{er}, (Grand-Duchy of Luxembourg),

by virtue of two powers of attorney given under private seal on April 24th, 2015 (the "Power of Attorney" and the "Proxy-Holder").

After signature ne varietur by the Proxy-Holder and the undersigned notary, these Powers of Attorney will remain attached to this deed to be registered with it.

The Meeting begins at three fifteen p.m., Mr. Paul WEILER, private employee, with professional address at L-1724 Luxembourg, 43, boulevard Prince Henri, was appointed as Chairman.

The Chairman appoints as secretary of the meeting Mr. Daniel BOONE, attorney-at-law, residing professionally at L-2210 Luxembourg, 66, Boulevard Napoléon 1^{er}.

The Meeting elects as scrutineer Mr. Daniel BOONE, attorney-at-law, residing professionally at L-2210 Luxembourg, 66, Boulevard Napoléon 1^{er}.

The Chairman then states that:

I. It appears from an attendance list established and certified by the members of the Bureau that the Fifty Two Million Two Hundred and Two Thousand Eight Hundred Sixty Eight (52,202,868) shares with a par value of one US Dollar each, divided into Ninety Thousand (90,000) ordinary shares, with a nominal value of One US Dollar (USD 1.-) each and Fifty Two Million One Hundred Twelve Thousand Eight Hundred Sixty Eight (52,112,868) mandatory redeemable preference shares ("MRPS"), with a nominal value of One US Dollar (USD 1.-) each., representing the entire capital of Fifty Two Million Two Hundred and Two Thousand Eight Hundred Sixty Eight US Dollars (USD 52,202,868) are duly represented at this meeting which is consequently regularly constituted and may deliberate upon the items on its agenda, hereinafter reproduced, without prior notice.

The attendance list, signed by the Shareholders all present or represented at the meeting, shall remain attached to the present deed together with the proxies and shall be filed at the same time with the registration authorities.

II. The agenda of the Meeting is the following:

1.- Transfer of the Company's registered office to Panama, together with its principal establishment and central administration from Luxembourg to Panama, without disruption of its legal personality;

2.- Subsequent change of nationality of the Company;

3.- Confirmation that the Company continues to own all its assets and is still bound by all its liabilities and commitments further to its transfer to Panama and its change of nationality;

4.- Substitution of the Company's articles of association to articles of incorporation in compliance with the laws of Panama;

5.- Change of the Company's corporate name;

6.- Approval of the Company's interim balance sheet;

7.- Dismissal of the Company's managers and granting of discharge;

8.- Acknowledgment of the closing of the Panama branch of the Company;

9.- Closing of the Company's bank account in Luxembourg 10.- Opening the new Company's bank account in Panama;

11.- Powers of attorney and authorizations; and

12.- Miscellaneous.

The Shareholders have taken the following resolutions:

First resolution

The Shareholders resolve to transfer the Company's registered office to Panama, together with its principal establishment and central administration from Luxembourg to Panama, without disruption of its legal personality, being noted that the radiation of the Company with the Luxembourg Register of Commerce and Companies is subject to the condition precedent that a proof of registration of the Company with the Registro Público de Panamá be provided to the undersigned notary.

Second resolution

The Shareholders resolve to change the nationality of the Company.

Third resolution

The Shareholders confirm that the Company continues to own all its assets and is still bound by all its liabilities and commitments further to its transfer to Panama and its change of nationality.

Fourth resolution

The Shareholders resolve to substitute the Company's articles of association to articles of incorporation in compliance with the laws of Panama. Such articles of incorporation are annexed to these resolutions.

Fifth resolution

The Shareholders resolve to change the Company's corporate name.

Sixth resolution

The Shareholders resolve to approve the Company's interim balance sheet.

Seventh resolution

The Shareholders resolve to terminate the mandate of all the current managers of the board of the Company (being Alan Bird and Paula Doherty as class A managers and, Christophe Laguerre and Daniel Boone, as class B managers) and to grant them discharge for the performance of their duties within the limits of their mandate as from the date of their appointment until the date of this meeting.

Eight resolution

The Shareholders resolve to acknowledge the closing of the Company's branch in Panama resolved upon by circular resolution of the Company's board of managers dated April 24th, 2015.

Ninth resolution

The Shareholders resolve to close the Company's bank account in Luxembourg.

Tenth resolution

The Shareholders resolve to open the new Company's bank account in Panama.

Eleventh resolution

The Shareholders resolve to authorise and grant with immediate effect a special power of attorney to Mr. Daniel BOONE, a qualified lawyer admitted to the Luxembourg bar, residing professionally in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, and/or any lawyer and/or employee of BOONE, a law firm organized under the form of a private limited liability company, with offices at 66, Boulevard Napoléon 1^{er}, L-2210 Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg), and/or any employee of KPMG Luxembourg, société coopérative, with full power of substitution, to take whatever actions and sign whatever documents and certificates may be ancillary, necessary, required or useful in connection with the execution, implementation and performance of the above resolutions in the Grand Duchy of Luxembourg and (ii) any lawyer or employee of Morgan & Morgan (Panama), with full power of substitution, to take whatever actions and sign whatever documents and certificates may be ancillary, necessary, required or useful in connection with the execution, implementation and performance of the above resolutions in Panama.

Estimate of costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever to be borne by the Company in connection with this notarial deed are estimated at approximately one thousand euro (EUR 1.000.-).

Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, states that at the request of the Shareholders, this deed is drawn up in English, followed by a French version, and that in the case of discrepancies, the English text prevails.

This notarial deed is drawn up in Luxembourg, on the date stated above. After reading this deed, the notary signs it with the Shareholders' authorised representative.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille quinze, le vingt-sept avril.

Par devant Maître Roger ARRENSDORFF, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné,

s'est tenue

l'assemblée générale extraordinaire (l'«Assemblée») des associés de la société Viva Aerobus Luxembourg Sàrl, une société à responsabilité limitée établie et ayant son siège social au 39, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 179.678, constituée suivant acte reçu par Maître Carlo Wersandt, notaire résidant au Luxembourg, en remplacement de Maître Henri Hellinckx, notaire résidant au Luxembourg, le 7 août 2013, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations le 11 octobre 2013 sous le numéro 2536, dont les statuts ont été modifiés suivant un acte reçu par Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg, le 19 décembre 2014 et publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations le 2 février 2015 sous le numéro 266 et pour la dernière fois suivant acte reçu par Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 24 avril 2015, non encore publiée auprès du Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (la «Société»).

Ont comparu

(i) Viva Holding Lux S.à.r.l., une société à responsabilité limitée établie et ayant son siège social au 39, avenue J.-F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 179660 et (ii) Grupo Viva Areobus S.A. de C.V., une société de droit mexicain établie et ayant son siège social au Av. Insurgentes Norte N°42 -3 rd Floor, Col. Santa Maria La Ribera, 06400, México, Distrito Federal (les «Associés»);

ici dûment représentées aux fins du présent acte par M. Daniel BOONE, avocat à la Cour, demeurant professionnellement à 66, Boulevard Napoléon 1^{er}, L-2210 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg),

en vertu de deux procurations sous seing privé données en date du 24 avril 2015, (les «Procurations» et le «Mandant»).

Les Procurations susmentionnées, après avoir été signées ne varietur par le Mandant et le notaire instrumentaire, resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

L'Assemblée est ouverte à quinze heures quinze sous la présidence de Mr. Paul WEILER, employé privé, ayant son adresse professionnelle au L-1724 Luxembourg, 43, boulevard Prince Henri.

Le Président désigne comme secrétaire M. Daniel BOONE, avocat à la Cour, demeurant professionnellement à 66, Boulevard Napoléon 1^{er}, L-2210 Luxembourg

L'assemblée élit comme scrutateur M. Daniel BOONE, avocat à la Cour, demeurant professionnellement à 66, Boulevard Napoléon 1^{er}, L-2210 Luxembourg.

Le Président expose ensuite:

I.- Qu'il résulte d'une liste de présence dressée et certifiée par les membres du bureau que les cinquante-deux millions deux cent deux mille huit cent soixante-huit (52.202.868) parts sociales d'une valeur nominale d'un US Dollar (USD 1.-) chacune, divisées en quatre-vingt-dix mille (90.000) parts sociales ordinaires, avec une valeur nominale d'un US Dollar (USD 1.-) chacune et cinquante-deux millions cent douze mille huit cent soixante-huit (52.112.868) parts préférentielles à rachat obligatoire («PPRO»), ayant une valeur nominale d'un US Dollar (USD 1) chacune, représentant l'intégralité du capital social de cinquante-deux millions deux cent deux mille huit cent soixante-huit US Dollars (USD 52.202.868), sont dûment représentées à la présente assemblée qui en conséquence est régulièrement constituée et peut délibérer ainsi que décider valablement sur les points figurant à l'ordre du jour ci-après reproduit, tous les Associés ayant accepté de se réunir sans convocations préalables.

Ladite liste de présence, portant les signatures des Associés tous présents ou représentés, restera annexée au présent procès-verbal ensemble avec les procurations pour être soumise en même temps aux formalités de l'enregistrement.

II.- Que l'ordre du jour de la présente Assemblée est le suivant:

1.- Transfert du siège social de la Société au Panama, ainsi que son lieu d'établissement principal et son administration centrale, du Luxembourg au Panama, sans disruption de sa personnalité juridique;

2.- Changement subséquent de la nationalité de la Société;

3.- Confirmation que la Société continue de détenir tous ses actifs et qu'elle demeure responsable de tout son passif et obligations après son transfert au Panama et son changement de nationalité;

4.- Remplacement des statuts de la Société par des statuts compatibles au droit panaméen;

5.- Changement de la dénomination sociale de la Société;

6.- Approbation des comptes intérimaires de la Société;

7.- Révocation des gérants et octroi du quitus de gestion;

8.- Fermeture d'une succursale au Panama;

9.- Fermeture du compte bancaire de la Société au Luxembourg;

10.- Ouverture du nouveau compte bancaire de la Société;

11.- Pouvoirs et autorisations;

12.- Divers.

Les Associés ont pris les résolutions suivantes:

Première résolution

Les Associés décident de transférer le siège social de la Société au Panama ainsi que le lieu d'établissement principal et l'administration centrale de la Société, du Luxembourg au Panama, sans disruption de sa personnalité juridique, étant précisé que la radiation de la Société du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg est soumise à la condition préalable qu'une preuve de l'enregistrement de la Société auprès du Registro Público de Panamá soit fournie au notaire instrumentaire.

Deuxième résolution

Les Associés décident de changer la nationalité de la Société.

Troisième résolution

Les Associés confirment que la Société continue de détenir tous ses actifs et qu'elle demeure responsable de tout son passif et obligations après son transfert au Panama et son changement de nationalité.

Quatrième résolution

Les Associés décident de remplacer les statuts de la Société par des statuts compatibles au droit du Panama. Ces statuts sont annexés aux présentes résolutions.

Cinquième résolution

Les Associés décident de changer le nom de la Société.

Sixième résolution

Les Associés décident d'approuver les comptes intérimaires de la Société.

Septième résolution

Les Associés décident de mettre fin aux mandats de tous les gérants actuels de la Société (étant Alan Bird et Paula Doherty en tant que gérants de catégorie A, et Christophe Laguerre et Daniel Boone en tant que gérants de catégorie B) et de leur donner quitus de leur gestion pour l'accomplissement de leur mandat depuis leur désignation jusqu'au jour de la présente assemblée.

Huitième résolution

Les Associés décident de reconnaître la fermeture de la succursale de la Société au Panama décidée par résolution circulaire du conseil de gérance de la Société en date du vingt-quatre avril 2015.

Neuvième résolution

Les Associés décident de clôturer le compte bancaire de la Société au Luxembourg.

Dixième résolution

Les Associés décident d'ouvrir le nouveau compte bancaire de la Société au Panama.

Onzième résolution

Les Associés décident d'autoriser et de donner procuration avec effet immédiat à M. Daniel BOONE, avocat inscrit au Barreau de Luxembourg et tout avocat ou employé de BONNE, étude d'avocats organisée sous la forme d'une société à responsabilité limitée ayant son siège social au 66, Boulevard Napoléon 1^{er}, L-2210 Luxembourg, (Grand-Duché de Luxembourg), et/ou tout employé de KPMG Luxembourg, société coopérative, avec tout pouvoir de substitution, afin de prendre toute mesure et signer tout document et certificats qui serait accessoire, nécessaire, requis ou utile dans le cadre de la signature, de la réalisation et de l'exécution des résolutions susmentionnées au Grand-Duché de Luxembourg, et (ii) tout avocat ou employé de Morgan & Morgan (Panama) avec tout pouvoir de substitution, afin de prendre toute mesure et signer tout document et certificats qui serait accessoire, nécessaire, requis ou utile dans le cadre de la signature, de la réalisation et de l'exécution des résolutions susmentionnées au Panama.

Estimation des frais

Les frais, coûts, dépenses et charges de toute nature supportés par la Société dans le cadre du présent acte notarié sont estimés approximativement à mille euro (EUR 1.000.-).

Déclaration

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise, déclare que sur demande des Associés, le présent acte de société est rédigé en langue anglaise suivi d'une traduction française et qu'en cas de divergences entre la version anglaise et la version française, le texte anglais fera foi.

Le présent acte est fait et passé à Luxembourg à la date susmentionnée.

Et après lecture du présent acte, le notaire et les Associés dûment représentés ont signé le présent acte.

Signé: WEILER, BOONE, ARRENSDORFF.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 1, le 5 mai 2015. Relation: ILAC/2015/13918. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): MOLLING.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à des fins administratives

Luxembourg, le 5 juin 2015.

Référence de publication: 2015085943/227.

(150096922) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juin 2015.

Induco Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1610 Luxembourg, 8-10, avenue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 147.061.

L'adresse actuelle de M. Michael O'SHEA, associé unique et gérant de la Société, est la suivante: Villa de l'Ark, Route de Suisse 2 A, CH - 1297 Founex.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015085478/11.

(150097645) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juin 2015.

JTC Luxembourg Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.509,00.

Siège social: L-1246 Luxembourg, 2A, rue Albert Borschette.

R.C.S. Luxembourg B 197.406.

—
STATUTES

In the year two thousand and fifteen, on the twenty-eighth day of April,
before Maître Martine SCHAEFFER, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg,

THERE APPEARS:

JTC Group Limited, a limited liability company incorporated under the laws of Jersey, with registered office at Elizabeth House, 9 Castle Street, St Helier, Jersey JE2 3RT and registered under number 79858 (the Subscriber),

represented by Pamela Valasuo, with professional address at Garden Floor Forté F1, 2A, rue Albert Borschette, L-1246 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, (the Attorney).

The power of attorney of the Subscriber, after having been initialled ne varietur by the Attorney and by the undersigned notary, shall remain attached to the present deed and be submitted with this deed to the registration authorities.

The Subscriber requests the undersigned notary to record the following articles of association of a private limited liability company (société à responsabilité limitée), which it hereby declares to incorporate:

I. Legal form and name - Object - Duration - Registered office

Art. 1. Legal form and name. There is formed a private limited liability company (société à responsabilité limitée) under the name JTC Luxembourg Holdings S.à r.l. (the Company) which will be governed by the laws of Luxembourg, in particular the law dated August 10, 1915 on commercial companies, as amended (the Law), as well as by the present articles of association (the Articles).

Art. 2. Corporate object. The corporate object of the Company is as follows:

2.1 The acquisition of participations, in Luxembourg or abroad, in any companies or enterprises in any form whatsoever and the management of such participations. The Company may in particular:

(a) acquire by subscription, purchase, and exchange or in any other manner any stock, shares and other participation securities, bonds, notes, asset-backed securities, debentures, certificates of deposit and other debt and other instruments and more generally any securities and financial instruments issued by any public or private entity whatsoever, including any securitisation vehicle; and

(b) participate in the creation, development, management and control of any company or enterprise.

2.2 The acquisition of participations in loans and/or lending of funds (including the proceeds of any borrowings and/or issuances of debt securities) to its subsidiaries, affiliated companies or to any other company. The Company may in particular:

(a) acquire participations and otherwise invest in and provide senior secured first lien revolving and term loans, senior secured second lien term loans, secured and unsecured mezzanine securities, junior loans and notes, unitranche loans, other types of hybrid debt, bonds and other types of securities, notes and instruments;

(b) for own account, enter into, execute, deliver and perform foreign exchange currency transactions and swap, derivatives and commodity transactions to the extent that such transactions facilitate or further the performance of the Company's corporate objects and employ techniques and instruments designed to protect it against credit, currency exchange, interest rate and other risks;

(c) give and receive guarantees and grant and receive securities in favour of third parties to secure its obligations or the obligations of its subsidiaries, affiliated companies or any other company; and

(d) pledge, transfer, encumber or otherwise create security over all or over some of its assets,

provided that the Company may not carry on any activity that would fall within, and be regulated by, the Banking Act dated 5 April 1993 concerning the financial sector as amended from time to time.

2.3 The Company may further invest in the acquisition and management of a portfolio of patents or other intellectual property rights of any nature or origin whatsoever.

2.4 The Company may borrow in any form except by way of public offer or by way of collecting deposits or repayable funds from the public. It may issue by way of private placement only, notes, bonds and debentures and any kind of debt and/or equity securities, all in registered form only.

2.5 The Company may generally employ any techniques and instruments relating to its investments for the purpose of their efficient management.

2.6 The Company may carry out any commercial, financial or industrial operations and any transactions with respect to movable or immovable property, which directly or indirectly favour or relate to its object.

Art. 3. Duration.

3.1 The Company is formed for an unlimited period of time.

3.2 The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, incapacity, insolvency, bankruptcy or any similar event affecting one or several of the shareholders.

Art. 4. Registered office and branches.

4.1 The registered office of the Company is established in Luxembourg City, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred within the boundaries of the municipality by a resolution of the board of managers of the Company. The registered office may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of the sole shareholder or the General Meeting deliberating in the manner provided for amendments to these Articles.

4.2 The Company may establish offices and branches in Luxembourg or abroad by resolution of the board of managers of the Company.

II. Capital - Shares**Art. 5. Share Capital.**

5.1 The share capital of the Company is fixed at twelve thousand five hundred and nine euro (EUR 12,509) represented by:

- (a) twelve thousand five hundred (12,500) class A shares (the Class A Shares);
- (b) one (1) class B share (such share and any additional class B shares issued in accordance with these Articles, the Class B Shares);
- (c) one (1) class C share (such share and any additional class C shares issued in accordance with these Articles, the Class C Shares);
- (d) one (1) class D share (such share and any additional class D shares issued in accordance with these Articles, the Class D Shares);
- (e) one (1) class E share (such share and any additional class E shares issued in accordance with these Articles, the Class E Shares);
- (f) one (1) class F share (such share and any additional class F shares issued in accordance with these Articles, the Class F Shares);
- (g) one (1) class G share (such share and any additional class G shares issued in accordance with these Articles, the Class G Shares);
- (h) one (1) class H share (such share and any additional class H shares issued in accordance with these Articles, the Class H Shares);
- (i) one (1) class I share (such share and any additional class I shares issued in accordance with these Articles, the Class I Shares); and
- (j) one (1) class J share (such share and any additional class J shares issued in accordance with these Articles, the Class J Shares),
having a par value of one Euro (EUR 1) each, all the shares being subscribed and fully paid-up.

5.2 The Class A Shares, the Class B Shares, the Class C Shares, the Class D Shares, the Class E Shares, the Class F Shares, the Class G Shares, the Class H Shares, the Class I Shares and the Class J Shares are collectively referred to as the Shares, and individually as a Share.

5.3 The rights and obligations attached to the Shares shall be identical except to the extent otherwise provided by these Articles or by the Law.

5.4 In addition to the share capital, there shall be established: (i) a premium account into which any premium paid on any Share in addition to its par value is transferred, as well as (ii) a Capital Surplus account. Capital Surplus shall mean amounts: (a) contributed by the sole shareholder or the shareholders, as the case may be, to the Company without any shares being issued in exchange, and (b) allocated in the accounts of the Company to the non-share contribution account (account 115 "capital contribution without the issuance of new shares" of the Luxembourg standard chart of account of 10 June 2009). The amount of the premium account and of the Capital Surplus account may be used for the purpose of the repurchase of any class of Shares in accordance with article 7, to offset any net realised losses, to make distributions to the shareholders or to allocate funds to the Legal Reserve.

Art. 6. Share Capital Increase. The share capital of the Company may be increased or otherwise varied by a resolution adopted by the sole shareholder or the General Meeting in the manner required for amendment of these Articles, as provided for in article 12, provided that:

- (a) any increase of the share capital (i) shall be made proportionately across the Class A Shares, the Class B Shares, the Class C Shares, the Class D Shares, the Class E Shares, the Class F Shares, the Class G Shares, the Class H Shares, the Class I Shares and the Class J Shares; and (ii) must result in each shareholder (in the case where there are multiple shareholders) holding a proportionate part of the Class A Shares, the Class B Shares, the Class C Shares, the Class D Shares, the Class E Shares, the Class F Shares, the Class G Shares, the Class H Shares, the Class I Shares and the Class J Shares;

(b) any subdivision of a class of Shares into new classes of Shares must result in each shareholder of the former undivided class of Shares holding a proportionate part of each new subdivided class of Shares; and

(c) any combination or aggregation of classes of Shares into a new class of Shares must result in each shareholder of the former classes of Shares holding a proportionate part of the new, combined class of Shares.

Art. 7. Share Capital Reductions and Share Redemptions.

7.1 In the course of any given financial year, the Company, by a resolution adopted by the sole shareholder or the General Meeting in the manner required for amendment of these Articles, as provided for in article 12, may reduce the share capital of the Company by authorizing the board of managers to repurchase and cancel any class of Shares at the Repurchase Price.

7.2 The repurchase and cancellation of any class of Shares in accordance with this article 7 is permitted provided that: (i) a class of Shares is always repurchased and cancelled in full, it being understood that the Company shall not at any time purchase and cancel the Class A Shares; and (ii) such repurchase and cancellation of Shares shall be made in the reverse alphabetical order (starting with Class J Shares and ending with Class B Shares).

Art. 8. Shares.

8.1 Towards the Company, Shares are indivisible, and only one owner is admitted per Share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

8.2 In case of a single shareholder, the Shares held by the single shareholder are freely transferable to third parties.

8.3 In the case of plurality of shareholders, the Shares held by each shareholder may be transferred by application of the requirements of articles 189 and 190 of the Law.

III. Management - Representation

Art. 9. Managers.

9.1 The Company is managed by one or several managers, which would, in such a case, compose a board of managers (the Board). The managers, who need not be shareholders, are appointed by a resolution of the sole shareholder or of the General Meeting, as the case may be, which sets the term of their office. The sole shareholder or the General Meeting may (but are not obliged to) appoint managers of two different classes, being class A managers (the Class A Manager(s)) and class B managers (the Class B Manager(s)).

9.2 In dealing with third parties, the manager, or in case of several managers, the Board has extensive powers to act in the name of the Company in all circumstances and to authorise all acts and operations consistent with the Company's corporate object. The manager(s) may be dismissed ad nutum (without reason), at any time, by the sole shareholder, or as the case may be, the shareholders acting by simple majority.

9.3 The Company will be bound in all circumstances towards third parties by the signature of the sole manager or, if there is more than one, by the joint signature of any two managers (if no class A and B Managers are appointed), or by the joint signature of two managers including one Class A Manager and one Class B Manager in the event that the sole shareholder or the General Meeting has appointed different classes of managers, or, as the case may be, by the joint or sole signatures of any person to whom such signatory power has been validly delegated in accordance with article 9.4 of the present Articles.

9.4 All powers not expressly reserved by the Law or by the present Articles to the shareholder(s) fall within the competence of the manager(s). The Board can delegate the daily management of the business of the Company to one or more of its managers in accordance with conditions to be set by the manager or by the Board in the delegation of authority.

Art. 10. Corporate Governance.

10.1 The Board shall meet as often as the Company's interests so require or upon call of any manager at the place indicated in the convening notice.

10.2 Written notice of any meeting of the Board shall be given to all managers at least 24 (twenty-four) hours in advance of the date set for such meeting, except in case of emergency, in which case the nature of such circumstances shall be set forth in the convening notice of the meeting of the Board.

10.3 No such convening notice is required if all the members of the Board of the Company are present or represented at the meeting and if they state to have been duly informed, and to have had full knowledge of the agenda of the meeting. The notice may be waived by the consent in writing, whether in original, by telegram, telex, facsimile or e-mail, of each member of the Board of the Company.

10.4 Any manager may act at any meeting of the Board by appointing in writing another manager as his proxy.

10.5 The Board can validly deliberate and act only if a majority of its members is present or represented, (including at least one Class A Manager in the event that the sole shareholder or the General Meeting has appointed different classes of managers). Resolutions of the Board are validly taken by the majority of the votes cast, (provided that at least one Class A Manager has agreed on those resolutions, in the event that the sole shareholder or the General Meeting has appointed different classes of managers). The resolutions of the Board will be recorded in minutes signed by any two of the managers (including at least one Class A Manager in the event that the sole shareholder or the General Meeting has appointed different classes of managers).

10.6 Any manager may participate in any meeting of the Board by telephone or video conference call or by any other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear and speak to each other. The participation in a meeting by these means is deemed equivalent to a participation in person at such meeting.

10.7 Circular resolutions signed by all the managers shall be valid and binding in the same manner as if passed at a meeting duly convened and held. Such signatures may appear on a single document or on multiple copies of an identical resolution and may be evidenced by letter or facsimile.

10.8 The managers assume, by reason of their mandate, no personal liability in relation to any commitment validly made by them in the name of the Company, provided such commitment is in compliance with these Articles as well as the applicable provisions of the Law.

IV. General meetings of shareholders

Art. 11. Powers and voting rights.

11.1 If the Company has one sole shareholder, the sole shareholder shall exercise all powers conferred by the Law to the General Meeting. The decisions of the sole shareholder shall be recorded in minutes or drawn up in writing.

11.2 If the Company has not more than twenty-five (25) shareholders, the decisions of the shareholders may be taken by circular resolutions. The shareholders shall be consulted in writing in accordance with article 12.2 of these Articles and shall cast their vote by signing the circular resolutions. The signatures of the shareholders may appear on a single document or on multiple copies thereof.

11.3 In all other cases, resolutions of the shareholders shall be adopted at the General Meeting.

11.4. Each shareholder has voting rights commensurate to his shareholding. Each Share entitles one vote.

Art. 12. Notices, quorum, majority and voting procedures.

12.1 The shareholders may be convened or consulted by any manager. The Board or, failing which, the statutory auditor (s), must convene or consult the shareholders following a request from shareholders representing more than half of the share capital.

12.2 Written notice of any General Meeting shall be given to all shareholders at least twenty four (24) hours in advance of the date set for such meeting, except in case of emergency, the nature and circumstances of which shall have been set forth in the notice of the meeting.

12.3 General Meetings shall be held at such place and time specified in the notices.

12.4 If all the shareholders are present or represented and consider themselves as duly convened and informed of the agenda of the meeting, the General Meeting may be held without prior notice.

12.5 A shareholder may grant a written power of attorney to another person (who need not be a shareholder) in order to represent him/her/it at any General Meeting.

12.6 Resolutions of the General Meeting shall be passed by shareholders owning more than half of the share capital except where the Law or these Articles require a higher majority. If this majority is not reached at the first meeting or first written consultation, the shareholders shall be convened or consulted a second time by registered letter, and resolutions shall be adopted by a majority of the votes cast, regardless of the proportion of the share capital represented.

12.7 These Articles may only be amended with the consent of a majority (in number) of shareholders owning at least three-quarters of the share capital.

12.8 Any change in the nationality of the Company and any increase of any shareholder's commitments in the Company shall require the unanimous consent of the shareholders.

V. Annual accounts - Allocation of profits - Distributions

Art. 13. Financial year and annual general meeting of shareholders.

13.1 The financial year of the Company shall begin on the first of July and end on the thirtieth of June of the following year.

13.2 Each year, the Board must prepare the balance sheet and the profit and loss accounts as well as an inventory indicating the value of the Company's assets and liabilities, with an annex summarizing the Company's commitments and the debts of the managers, auditor(s) (if any) and shareholders towards the Company.

13.3 Each shareholder may inspect the inventory, the balance sheet and the report of the statutory auditor(s), if any, at the registered office.

13.4 The annual general meeting shall be held at the place and time specified in the convening notice. The balance sheet and profit and loss accounts shall be approved by circular resolution or at the annual general meeting within six (6) months from the closing of the financial year.

Art. 14. Allocation of Results.

14.1 From the annual net profits of the Company (if any), 5% (five per cent) shall be allocated to a reserve (the Legal Reserve). This allocation shall cease to be required as soon as the Legal Reserve amounts to 10% (ten per cent) of the share capital of the Company, but shall again be compulsory if the Legal Reserve falls below 10% (ten per cent) of the share capital of the Company.

14.2 After allocation to the Legal Reserve, the General Meeting shall determine how the remainder of the annual net profits will be allocated or distributed. It may decide to allocate the whole or part of the remainder to a reserve or to a provision, to carry it forward to the next following financial year or to distribute it, together with profits carried forward from previous financial years, distributable reserves or share premium or Capital Surplus to the shareholders.

14.3 In any year in which the General Meeting resolves to make a dividend distribution, drawn from net profits and from available reserves derived from retained earnings, including any share premium as well as any Capital Surplus, as the case may be, the amount allocated to this effect shall be distributed in the following order of priority:

(a) the holders of the Class A Shares shall be entitled to receive dividend distributions with respect to such year in an amount of zero point one per cent (0.1%) of the nominal value of the Class A Shares held by them, then

(b) the holders of the Class B Shares shall be entitled to receive dividend distributions with respect to such year in an amount of zero point fifteen per cent (0.15%) of the nominal value of the Class B Shares held by them, then

(c) the holders of the Class C Shares shall be entitled to receive dividend distributions with respect to such year in an amount of zero point two per cent (0.2%) of the nominal value of the Class C Shares held by them, then

(d) the holders of the Class D Shares shall be entitled to receive dividend distributions with respect to such year in an amount of zero point twenty-five per cent (0.25%) of the nominal value of the Class D Shares held by them, then

(e) the holders of the Class E Shares shall be entitled to receive dividend distributions with respect to such year in an amount of zero point three per cent (0.3%) of the nominal value of the Class E Shares held by them, then

(f) the holders of the Class F Shares shall be entitled to receive dividend distributions with respect to such year in an amount of zero point thirty-five per cent (0.35%) of the nominal value of the Class F Shares held by them, then

(g) the holders of the Class G Shares shall be entitled to receive dividend distributions with respect to such year in an amount of zero point four per cent (0.4%) of the nominal value of the Class G Shares held by them, then

(h) the holders of the Class H Shares shall be entitled to receive dividend distributions with respect to such year in an amount of zero point forty-five per cent (0.45%) of the nominal value of the Class H Shares held by them, then

(i) the holders of the Class I Shares shall be entitled to receive dividend distributions with respect to such year in an amount of zero point five per cent (0.5%) of the nominal value of the Class I Shares held by them, and then

(j) the holders of the Class J Shares shall be entitled to receive the remainder of any dividend distribution.

14.4 Should the whole last outstanding class of Shares (by alphabetical order, i.e. initially the Class J Shares) has been repurchased and cancelled in accordance with article 7 at the time of the distribution, the remainder of any dividend distribution shall then be allocated to the preceding last outstanding class of Shares in the reverse alphabetical order (i.e. initially the Class I Shares).

Art. 15. Interim Dividends.

15.1 The Board may decide to declare and pay interim dividends out of the profits and reserves available for distribution, including share premium and Capital Surplus, if any, under the conditions and within the limits laid down in the Law and in accordance with this article 15.

15.2 The Board has to establish an interim balance sheet showing that sufficient funds are available for distribution. Any two managers (including at least one Class A Manager in the event that the sole shareholder or the General Meeting has appointed different classes of managers) may require, at his or her sole discretion, to have this interim balance sheet be reviewed by an independent auditor at the Company's expense.

15.3 The amount to be distributed may not exceed realized profits since the end of the last financial year, if existing, increased by profits carried forward and available reserves, less losses carried forward and the sum to be allocated to the Legal Reserve.

15.4 The General Meeting may also decide to declare and pay interim distributions out of the reserves available for distribution, including share premium and Capital Surplus, under the conditions and within the limits laid down in the Law and in accordance with this article 15.

15.5 Dividends and other distributions may be paid in euros or any other currency chosen by the Board and they may be paid at such places and times as may be determined by the Board (and within the limits of any decision made by the General Meeting, if any).

15.6 Dividends may be paid in kind in assets of any nature, and the valuation of those assets shall be set by the Board according to valuation methods determined at its discretion.

VI. Dissolution - Liquidation

Art. 16. Dissolution - Liquidation.

16.1 In the event of the dissolution of the Company, the liquidation will be carried out by one or several liquidators, who do not need to be shareholders, appointed by a resolution of the sole shareholder or the General Meeting which will determine their powers and remuneration. Unless otherwise provided for in the resolution of the shareholder(s) or by law, the liquidators shall be invested with the broadest powers for the realization of the assets and payments of the liabilities of the Company.

16.2 The surplus resulting from the realization of the assets and the payment of the liabilities of the Company shall be paid to the shareholder or, in the case of a plurality of shareholders, the shareholders in proportion to the Shares held by each shareholder in the Company.

VII. General provision

Art. 17. General Provision. Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

Art. 18. Definitions. Articles has the meaning given to it in article 1;

Available Amount means the total amount of net profits of the Company (including carried forward profits), increased by (i) any freely distributable reserves (including for the avoidance of doubt the share premium reserve as well as Capital Surplus) and (ii) as the case may be by the amount of the share capital reduction and legal reserve reduction relating to the class of Shares to be cancelled but reduced by (a) any losses (included carried forward losses), and (b) any sums to be placed into reserve(s) pursuant to the requirements of the Law or of these Articles, each time as set out in the relevant Interim Accounts (without for the avoidance of doubt, any double counting) so that:

$$AA = (NP + P + CR) - (L + LR)$$

Whereby:

AA = Available Amount

NP = net profits (including carried forward profits)

P = any freely distributable reserves (including for the avoidance of doubt the share premium reserve as well as Capital Surplus)

CR = the amount of the share capital reduction and legal reserve reduction relating to the class of Shares to be cancelled

L = losses (including carried forward losses)

LR = any sums to be placed into reserve(s) pursuant to the requirements of Law or of these Articles;

Board has the meaning given to it in article 9.1;

Capital Surplus has the meaning given to it in article 5.4;

Class A Manager(s) has the meaning given to it in article 9.1;

Class B Manager(s) has the meaning given to it in article 9.1;

Class A Shares has the meaning given to it in article 5.1;

Class B Shares has the meaning given to it in article 5.1;

Class C Shares has the meaning given to it in article 5.1;

Class D Shares has the meaning given to it in article 5.1;

Class E Shares has the meaning given to it in article 5.1;

Class F Shares has the meaning given to it in article 5.1;

Class G Shares has the meaning given to it in article 5.1;

Class H Shares has the meaning given to it in article 5.1;

Class I Shares has the meaning given to it in article 5.1;

Class J Shares has the meaning given to it in article 5.1;

Company has the meaning given to it in article 1;

General Meeting means the general meeting of the shareholders of the Company;

Interim Accounts means the interim accounts of the Company as at the relevant Interim Accounts Date;

Interim Accounts Date means the date no earlier than eight (8) days before the date of the repurchase and cancellation of the relevant class of Shares;

Law has the meaning given to it in article 1;

Legal Reserve has the meaning given to it in article 14.1;

Repurchase Price means the price determined by the Board on the basis of the relevant Interim Accounts and which shall not exceed the Available Amount; and

Shares has the meaning given to it in article 5.2.

Transitory provision

The first accounting year shall begin on the date of this deed and shall end on 30 June 2015.

Subscription - Payment

Thereupon, the Subscriber, represented as stated above, declares to subscribe for all the 12,509 (twelve thousand five hundred and nine) shares, with a par value of EUR 1 (one euro) each.

The shares have all been fully paid up by way of a contribution in cash, so that the amount of EUR 12,509 (twelve thousand five hundred and nine euro) is as of now at the free disposal of the Company, evidence of which has been given to the undersigned notary, who expressly acknowledges it.

The Subscriber, represented as stated above, is from now on referred to below as the Sole Shareholder of the Company.

Resolutions of the Sole Shareholder

Immediately after the incorporation of the Company, the Sole Shareholder has passed the following resolutions:

- (a) set the number of managers of the Company at three (3);
- (b) appoint Miranda Lansdowne, born on 03 October 1974, in Rugby, United Kingdom and with professional address at 2a, rue Albert Borschette, L-1246 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg as manager of the Company for an indefinite period;
- (c) appoint Pamela Valasuo, born on 26 May 1975, in Borga Ik, Finland and with professional address at 2a, rue Albert Borschette, L-1246 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg as manager of the Company for an indefinite period;
- (d) appoint Stuart Pinnington, born on 11 September 1976, in Manchester, United Kingdom and with professional address at, Elizabeth House, 9 Castle Street, JE2 3RT, St Helier, Jersey, as manager of the Company for an indefinite period; and
- (e) set the registered office of the Company at 2A, rue Albert Borschette, L-1246 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

Estimate of costs

The amount of expenses, costs, remunerations or charges of any form whatsoever which shall be borne by the Company or are charged to the Company as a result of its incorporation is estimated at one thousand four hundred euro (EUR 1,400).

Whereof, the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version and in case of divergences between the English and the French text the English version will prevail.

The document having been read to the person appearing, said person appearing signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille quinze, le vingt-huitième jour du mois d'avril,

Par-devant Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

COMPARAIT

JTC Group Limited, une limited liability company constituée selon les lois de Jersey, ayant son siège social à Elizabeth House, 9 Castle Street, St Helier, Jersey JE2 3RT et immatriculée sous le numéro 79858 (le Souscripteur),

représentée par Pamela Valasuo, résidant professionnellement à Garden Floor Forté F1, 2A, rue Albert Borschette, L-1246 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg (le Mandataire).

Ladite procuration du Souscripteur, après avoir été paraphée ne varietur par le Mandataire et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Le Souscripteur requiert le notaire instrumentant d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'il déclare constituer:

I. Forme sociale et dénomination - Objet social - Durée - Siège social

Art. 1^{er}. Forme sociale et dénomination. Il est formé une société à responsabilité limitée sous la dénomination JTC Luxembourg Holdings S.à r.l. (la Société), qui sera régie par les lois du Luxembourg, en particulier par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi) et par les présents statuts (les Statuts).

Art. 2. Objet social. Les objets sociaux de la Société sont les suivants:

2.1 La prise de participations, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, dans d'autres sociétés ou entreprises sous quelque forme que ce soit et la gestion de ces participations. La Société pourra en particulier:

(a) acquérir par souscription, achat, et échange ou de toute autre manière tous titres, actions et autres valeurs de participation, obligations, créances, titres adossés à des actifs, certificats de dépôt et autre dette, et en général toutes valeurs ou instruments financiers émis par toute entité publique ou privée, y compris tout véhicule de titrisation; et

(b) participer à la création, au développement, à la gestion et au contrôle de toute société ou entreprise.

2.2 L'acquisition de participations dans des prêts et/ou le prêt de fonds (y compris ceux résultant des emprunts et/ou des émissions d'obligations), à ses filiales, sociétés affiliées et à toute autre société. La Société peut également:

(a) acquérir des participations et investir dans des prêts garantis de premier rang renouvelables et à terme, dans des prêts garantis de deuxième rang à terme, dans des instruments mezzanine garantis et non-garantis, dans des prêts de type uni-tranche, et dans d'autres types de titres, valeurs mobilières et instruments;

(b) pour son propre compte, conclure, signer, délivrer, exécuter, des opérations de change de devises étrangères, des swap, des opérations sur des instruments dérivés et de matières premières dans la mesure où ces opérations facilitent ou améliorent la réalisation des objets sociaux de la Société et emploient des moyens et instruments destinés à la protéger contre les risques du crédit, des taux de change, le taux d'intérêt et autres risques;

(c) donner et recevoir des garanties et donner et recevoir des sûretés en faveur de tiers pour assurer ses obligations ou les obligations de ses succursales, filiales, ou toute autre société;

(d) nantir, céder, grever de charges toute ou partie de ses avoirs ou créer, de toute autre manière, des sûretés portant sur toute ou partie de ses avoirs; et

pour autant que la Société n'accomplisse aucune activité qui tomberait dans le champ d'application, et serait réglementée par, la Loi Bancaire du 5 avril 1993 relative au secteur financier telle qu'amendée de temps en temps.

2.3 La Société peut encore investir dans des l'acquisition et la gestion de portefeuille de brevets et d'autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit.

2.4 La Société peut emprunter sous toutes les formes exceptés par voie d'offre publique ou en recevant du public des dépôts ou autres fonds remboursables. Elle peut émettre par voie de placements privés uniquement, des créances, debentures, obligations et toute autre forme de dette et/ou capital, toutes sous forme nominative uniquement.

2.5 La Société peut d'une manière générale, employer toutes techniques et instruments liés à ses investissements en vue d'une gestion efficace.

2.6 La Société pourra accomplir toutes opérations commerciales, financières ou industrielles ainsi que toutes transactions relatives à la propriété mobilière ou immobilière, qui directement ou indirectement favorisent, ou se rapportent à, la réalisation de son objet social.

Art. 3. Durée.

3.1 La Société est constituée pour une durée illimitée.

3.2 La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de la suspension des droits civiques, de l'incapacité, de l'insolvabilité, de la faillite ou de tout autre événement similaire affectant un ou plusieurs associés.

Art. 4. Siège social et succursales.

4.1 Le siège social est établi à Luxembourg-Ville, Grand-Duché de Luxembourg. Le siège social peut être transféré dans les limites de la commune de Luxembourg par décision du conseil de gérance de la Société. Le siège social peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par résolution de l'associé unique ou de l'Assemblée Générale adoptée de la même manière que pour la modification des Statuts.

4.2 Il peut être créé par simple décision du conseil de gérance, des succursales ou bureaux tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger, par décision du conseil de gérance.

II. Capital - Parts sociales

Art. 5. Capital.

5.1 Le capital social de la Société est fixé à douze mille cinq cent neuf euros (EUR 12.509), représenté par:

(a) douze mille cinq cents (12.500) parts sociales de classe A (les Parts Sociales de Classe A);

(b) une (1) part sociale de classe B (cette part et toute autre part sociale de classe B émise en vertu des Statuts, les Parts Sociales de Classe B);

(c) une (1) part sociale de classe C (cette part et toute autre part sociale de classe C émise en vertu des Statuts, les Parts Sociales de Classe C);

(d) une (1) part sociale de classe D (cette part et toute autre part sociale de classe D émise en vertu des Statuts, les Parts Sociales de Classe D);

(e) une (1) part sociale de classe E (cette part et toute autre part sociale de classe E émise en vertu des Statuts, les Parts Sociales de Classe E);

(f) une (1) part sociale de classe F (cette part et toute autre part sociale de classe F émise en vertu des Statuts, les Parts Sociales de Classe F);

(g) une (1) part sociale de classe G (cette part et toute autre part sociale de classe G émise en vertu des Statuts, les Parts Sociales de Classe G);

(h) une (1) part sociale de classe H (cette part et toute autre part sociale de classe H émise en vertu des Statuts, les Parts Sociales de Classe H);

(i) une (1) part sociale de classe I (cette part et toute autre part sociale de classe I émise en vertu des Statuts, les Parts Sociales de Classe I); et

(j) une (1) part sociale de classe J (cette part et toute autre part sociale de classe J émise en vertu des Statuts, les Parts Sociales de Classe J),

ayant chacune une valeur nominale de un euro (EUR 1), toutes les parts sociales étant souscrites et intégralement libérées.

5.2. Les Parts Sociales de Classe A, les Parts Sociales de Classe B, les Parts Sociales de Classe C, les Parts Sociales de Classe D, les Parts Sociales de Classe E, les Parts Sociales de Classe F, les Parts Sociales de Classe G, les Parts Sociales de Classe H, les Parts Sociales de Classe I, et les Parts Sociales de Classe J sont ensemble ci-après désignées les Parts Sociales, et chacune une Part Sociale.

5.3 Les droits et obligations attachés aux Parts Sociales sont identiques, sauf dans le cas où les Statuts et la Loi en disposent autrement.

5.4 En plus du capital social, il peut être établi (i) un compte de prime d'émission dans lequel est transférée toute prime payée sur toute Part Sociale en plus de sa valeur nominale, et (ii) un compte de Surplus en Capital. Surplus en Capital signifie les montants (a) apportés par l'associé unique ou les associés de la Société, le cas échéant, sans qu'aucune part sociale ne soit émise en contrepartie, et (b) alloués dans les comptes de la Société au compte d'apports en capitaux propres (compte 115 «apport en capitaux propres non rémunéré par des titres» du plan comptable normalisé de Luxembourg daté du 10 Juin 2009). Les montants du compte de prime d'émission et du compte de Surplus en Capital peuvent être utilisés dans le but de procéder à un rachat de toute Part Sociale de n'importe quelle classe en vertu de l'article 7, afin de compenser toute perte nette réalisée, de faire des distributions aux associés ou de procéder à une allocation de fonds à la réserve légale.

Art. 6. Augmentations du capital social. Le capital social de la Société peut être augmenté ou autrement modifié par une décision de l'associé unique ou de l'Assemblée Générale dans les conditions requises pour la modification des Statuts, telles que prévues à l'article 12, à condition que:

(a) toute augmentation du capital social (i) soit réalisée proportionnellement aux Parts Sociales de Classe A, Parts Sociales de Classe B, Parts Sociales de Classe C, Parts Sociales de Classe D, Parts Sociales de Classe E, Parts Sociales de Classe F, Parts Sociales de Classe G, Parts Sociales de Classe H, Parts Sociales de Classe I, et Parts Sociales de Classe J; et (ii) doit résulter dans la détention par chaque associé (dans le cas où il existe plusieurs associés), d'une part proportionnelle des Parts Sociales de Classe A, Parts Sociales de Classe B, Parts Sociales de Classe C, Parts Sociales de Classe D, Parts Sociales de Classe E, Parts Sociales de Classe F, Parts Sociales de Classe G, Parts Sociales de Classe H, Parts Sociales de Classe I et Parts Sociales de Classe J;

(b) toute subdivision d'une classe de Parts Sociales en de nouvelles classes de Parts Sociales doit résulter en la détention par chaque associé de l'ancienne classe de Parts Sociales avant sa division, d'une part proportionnelle de la nouvelle classe de Parts Sociales subdivisée; et

(c) toute combinaison ou cumul de classes de Parts Sociales en une nouvelle classe de Parts Sociales doit résulter en la détention par chaque associé de l'ancienne classe de Parts Sociales, d'une part proportionnelle de la nouvelle classe de Parts Sociales

Art. 7. Réductions de capital social et rachat de Parts Sociales.

7.1 Au cours de tout exercice social, la Société, par une résolution de son associé unique ou de l'Assemblée Générale dans les conditions requises pour la modification des Statuts, telles que prévues à l'article 12, peut procéder à la réduction du capital social de la Société en autorisant le conseil de gérance à racheter et annuler toute classe de Parts Sociales au Prix de Rachat.

7.2 Le rachat et l'annulation de toute classe de Parts Sociales en vertu de cet article 7 est possible dans la mesure où: (i) une classe de Parts Sociales est toujours rachetée et annulée en entier, étant entendu que la Société ne peut, à aucun moment, racheter et annuler les Parts Sociales de Classe A; et (ii) tout rachat et annulation de Parts Sociales doit être faite dans l'ordre alphabétique inverse (en commençant avec les Parts Sociales de Classe J pour se terminer avec les Parts Sociales de Classe B).

Art. 8. Parts Sociales.

8.1 Envers la Société, les Parts Sociales sont indivisibles et la Société ne reconnaît qu'un seul propriétaire par Part Sociale. Les copropriétaires indivis de Parts Sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par une seule et même personne.

8.2 En cas d'associé unique, les Parts Sociales détenues par ce seul associé peuvent être librement cédées à des tiers.

8.3 En cas de pluralité d'associés, les Parts Sociales détenues par chaque associé peuvent être librement transférées en vertu des dispositions des articles 189 et 190 de la Loi

III. Gestion - Représentation

Art. 9. Gérants.

9.1 La Société est gérée par un ou plusieurs gérants, composant, dans ce dernier cas, un conseil de gérance (le Conseil de Gérance). Les gérants, qui n'ont pas besoin d'être associés, sont désignés par une décision de l'associé unique ou de l'Assemblée Générale, le cas échéant, qui détermine les termes de leur mandat. L'associé unique ou l'Assemblée Générale peut (sans aucune obligation) nommer des gérants de deux catégories différentes, étant les gérants de catégorie A (le(s) Gérant(s) de Catégorie A) et les gérants de Catégories B (le(s) Gérant(s) de Catégorie B).

9.2 Vis-à-vis des tiers, le ou les gérants ont tous pouvoirs pour accomplir, dans toutes circonstances, tous actes au nom de la Société, et autoriser tous actes et opérations qui soient consistants avec l'objet social de la Société. Le ou les gérants

sont révocables à tout moment et ad nutum (sans justifier d'une raison) par une décision de l'associé unique ou de l'Assemblée Générale, le cas échéant, prise à la majorité simple.

9.3 La Société sera engagée, en toutes circonstances, vis-à-vis des tiers, par la seule signature du gérant unique, ou dans le cas d'une pluralité de gérants, par la signature conjointe de deux gérants (si aucun gérant de class A ou B n'ai nommé) ou, par la signature conjointe de deux gérants, comprenant un Gérant de Catégorie A et un Gérant de Catégorie B, dans le cas où l'associé unique ou l'Assemblée Générale a nommé différentes catégories de gérants ou, le cas échéant, par la ou les signature(s) individuelles ou conjointes de toutes personnes à qui de tels pouvoirs de signature ont été valablement délégués conformément à l'article 9.4 des Statuts.

9.4 Tous les pouvoirs non expressément réservés à (aux) associé(s) par la Loi ou les présents Statuts seront de la compétence des gérants. Le Conseil de Gérance peut déléguer la gestion journalière de la Société à un ou plusieurs de ses gérants, en vertu des dispositions qui seront fixées par le gérant ou par le Conseil de Gérance dans la délégation de pouvoir.

Art. 10. Organisation de la gestion de la Société.

10.1 Le Conseil de Gérance se réunira aussi souvent que l'intérêt de la Société l'exige ou sur convocation d'un des gérants au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

10.2 Il sera donné à tous les gérants un avis écrit de toute réunion du Conseil de Gérance au moins 24 (vingt-quatre) heures avant la date prévue pour la réunion, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature de cette urgence sera mentionnée brièvement dans l'avis de convocation de la réunion du Conseil de Gérance.

10.3 La réunion peut être valablement tenue sans convocation préalable si tous les membres du Conseil de Gérance de la Société sont présents ou représentés lors de la réunion et déclarent avoir été dûment informés de la réunion et de son ordre du jour. Il peut aussi être renoncé à la convocation avec l'accord de chaque membre du Conseil de Gérance de la Société donné par écrit, soit en original, par télégramme, télex, télécopie ou courrier électronique.

10.4 Tout gérant pourra se faire représenter aux réunions du Conseil de Gérance en désignant par écrit un autre gérant comme son mandataire.

10.5 Le Conseil de Gérance ne pourra délibérer et agir valablement que si la majorité des gérants est présente ou représentée (comprenant au moins un Gérant de Catégorie A, dans le cas où l'associé unique ou l'Assemblée Générale a nommé différentes catégories de gérants). Les décisions du Conseil de Gérance sont prises valablement à la majorité des voix exprimées à condition qu'au moins un Gérant de Catégorie A ait donné son accord sur ces résolutions, dans le cas où l'associé unique ou l'Assemblée Générale a nommé différentes catégories de gérants. Les résolutions du Conseil de Gérance seront consignées en procès-verbaux signés par deux gérants (dont au moins un Gérant de Catégorie A dans le cas où l'associé unique ou l'Assemblée Générale a nommé différentes catégories de gérants).

10.6 Tout gérant peut participer à la réunion du Conseil de Gérance par téléphone ou vidéo conférence ou par tout autre moyen de communication similaire, ayant pour effet que toutes les personnes participant à la réunion peuvent s'entendre et se parler. La participation à une réunion par un de ces moyens équivaut à une participation en personne à la réunion.

10.7 Les résolutions circulaires signées par tous les gérants seront considérées comme étant valablement adoptées comme si une réunion du Conseil de Gérance dûment convoquée avait été tenue. Les signatures des gérants peuvent être apposées sur un document unique ou sur plusieurs copies d'une résolution identique, envoyées par lettre ou télécopie.

10.8 Les gérants ne contractent à raison de leur fonction aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société, dans la mesure où ces engagements sont pris en conformité avec les Statuts et les dispositions de la Loi.

IV. Assemblées Générales

Art. 11. Pouvoirs et droits de vote.

11.1 Si la Société n'a qu'un seul associé, l'associé unique exerce tous les pouvoirs conférés par la Loi à l'Assemblée Générale. Les décisions de l'associé unique seront consignées sous forme de procès-verbal ou établies sous forme de résolutions écrites.

11.2 Si la Société n'a pas plus de vingt-cinq (25) associés, les décisions des associés peuvent être prises par voie circulaire. Les associés seront consultés par écrit, conformément à l'article 12.2 de ces Statuts et émettront leur vote en signant les résolutions circulaires. Les signatures des associés peuvent apparaître sur un document unique ou sur différentes copies de ce document.

11.3 Dans tous les autres cas, les résolutions des associés seront adoptées à l'occasion des Assemblées Générales.

11.4 Chaque associé a des droits de vote au prorata de sa participation. Chaque Part Sociale donne droit à un vote.

Art. 12. Convocations, quorum, majorité et procédure de vote.

12.1 Les associés peuvent être convoqués ou consultés par tout gérant. Le Conseil de Gérance ou, à défaut, le (les) réviseur(s) agréé(s), doivent convoquer ou consulter les associés suite à une demande des associés représentant plus de la moitié du capital social.

12.2 Une convocation écrite à toute Assemblée Générale sera donnée à tous les associés au moins vingt-quatre (24) heures avant la date de l'assemblée, sauf dans les cas d'urgence dont la nature et les circonstances devront avoir été établies dans la convocation à l'assemblée.

12.3 Les Assemblées Générales seront tenues au lieu et heure précisés dans les convocations.

12.4 Si tous les associés sont présents ou représentés et se considèrent comme ayant été valablement convoqués et informés de l'ordre du jour de l'assemblée, L'Assemblée Générale peut se tenir sans convocation préalable.

12.5 Un associé peut donner une procuration écrite à toute autre personne, (associé ou non), afin de le représenter à toute Assemblée Générale.

12.6 Les décisions de l'Assemblée Générale seront adoptées par les associés détenant plus de la moitié du capital social, sauf dans les cas où la Loi ou les Statuts requièrent une majorité renforcée. Si cette majorité n'est pas atteinte lors de la première Assemblée Générale ou lors de la première consultation écrite, les associés seront convoqués une deuxième fois par lettre recommandée, et les décisions seront adoptées à la majorité des votes émis, sans égard à la proportion du capital social représenté.

12.7 Les Statuts peuvent seulement être modifiés avec le consentement de la majorité (en nombre) des associés détenant au moins les trois-quarts du capital social.

12.8 Tout changement de nationalité de la Société ainsi que toute augmentation de l'engagement d'un associé dans la Société exige le consentement unanime des associés.

V. Comptes annuels - Affectation des bénéfices

Art. 13. Exercice social et assemblée générale annuelle des associés.

13.1 L'exercice social de la Société commence le premier juillet de chaque année et se termine le trente juin de l'année suivante.

13.2 Chaque année, le Conseil de Gérance dresse le bilan et le compte de profits et de pertes, ainsi qu'un inventaire indiquant la valeur des actifs et passifs de la Société, avec une annexe résumant tous les engagements de la Société et les dettes des gérants, auditeur(s) (s'il y en a) et des associés envers la Société.

13.3 Chaque associé peut prendre connaissance de l'inventaire, du bilan et du rapport du (des) commissaire(s) aux comptes, s'il y en a, au siège social de la Société.

13.4 L'assemblée générale annuelle se tiendra au lieu et place spécifiés dans la convocation. Le bilan et le compte de pertes et profits seront approuvés par voie circulaire ou lors d'une assemblée générale annuelle des associés dans les six (6) mois de la clôture de l'année financière.

Art. 14. Affectation des résultats.

14.1 5% (cinq pour cent) des bénéfices nets annuels de la Société seront affectés à une réserve (la Réserve Légale). Cette affectation cessera d'être exigée dès que la Réserve Légale aura atteint 10% (dix pour cent) du capital social de la Société, mais deviendra à nouveau obligatoire si la Réserve Légale tombe en-dessous du seuil de 10% (dix pour cent) du capital social de la Société.

14.2 Après l'allocation à la Réserve Légale, l'Assemblée Générale déterminera l'affectation du solde du bénéfice net annuel, par allocation ou distribution. Elle pourra décider d'allouer l'intégralité ou une partie de ce solde à une réserve ou à une provision, de le reporter pour l'exercice social suivant ou de le distribuer, ensemble avec les profits reportés des années précédentes, les réserves distribuables, la prime d'émission ou le Surplus en Capital aux associés.

14.3 Lors de l'année pendant laquelle l'Assemblée Générale décide de procéder à une distribution de dividendes, extraite des profits nets et des réserves disponibles résultant des résultats reportés, y compris toute prime d'émission et Surplus en Capital, le cas échéant, le montant alloué à cet effet devra être distribué dans l'ordre de priorité suivant:

(a) les détenteurs des Parts Sociales de Classe A ont droit à des dividendes, pour cette année là, correspondant à un montant de zéro point un pour cent (0,1%) de la valeur nominale des Parts Sociales de Classe A qu'ils détiennent; puis

(b) les détenteurs des Parts Sociales de Classe B ont droit à des dividendes, pour cette année là, correspondant à un montant de zéro point quinze pour cent (0,15%) de la valeur nominale des Parts Sociales de Classe B qu'ils détiennent; puis

(c) les détenteurs des Parts Sociales de Classe C ont droit à des dividendes, pour cette année là, correspondant à un montant de zéro point deux pour cent (0,2%) de la valeur nominale des Parts Sociales de Classe C qu'ils détiennent; puis

(d) les détenteurs des Parts Sociales de Classe D ont droit à des dividendes, pour cette année là, correspondant à un montant de zéro point vingt-cinq pour cent (0,25%) de la valeur nominale des Parts Sociales de Classe D qu'ils détiennent; puis

(e) les détenteurs des Parts Sociales de Classe E ont droit à des dividendes, pour cette année là, correspondant à un montant de zéro point trois pour cent (0,3%) de la valeur nominale des Parts Sociales de Classe E qu'ils détiennent; puis

(f) les détenteurs des Parts Sociales de Classe F ont droit à des dividendes, pour cette année là, correspondant à un montant de zéro point trente cinq pour cent (0,35%) de la valeur nominale des Parts Sociales de Classe F qu'ils détiennent; puis

(g) les détenteurs des Parts Sociales de Classe G ont droit à des dividendes, pour cette année là, correspondant à un montant de zéro point quatre pour cent (0,4%) de la valeur nominale des Parts Sociales de Classe G qu'ils détiennent; puis

(h) les détenteurs des Parts Sociales de Classe H ont droit à des dividendes, pour cette année là, correspondant à un montant de zéro point quarante cinq pour cent (0,45%) de la valeur nominale des Parts Sociales de Classe H qu'ils détiennent; puis

(i) les détenteurs des Parts Sociales de Classe I ont droit à des dividendes, pour cette année là, correspondant à un montant de zéro point cinq pour cent (0,5%) de la valeur nominale des Parts Sociales de Classe I qu'ils détiennent; puis

(j) les détenteurs des Parts Sociales de Classe J ont droit au reliquat des dividendes à distribuer pour cette année là.

14.4 Dans le cas où, au moment de la distribution, l'intégralité de la dernière classe de Parts Sociales (dans l'ordre alphabétique, i.e. les Parts Sociales de Classe J) a été rachetée et annulée conformément à l'article 7, le reliquat de toute distribution de dividendes devra par conséquent être alloué à la classe de Parts Sociales qui précédait la dernière classe de Parts Sociales existante dans l'ordre alphabétique inversé (i.e. les Parts Sociales de Classe I).

Art. 15. Dividendes intérimaires.

15.1 Le Conseil de Gérance peut décider de procéder à la déclaration et au paiement de dividendes intérimaires sur base des bénéfices et réserves distribuables disponibles pour une distribution, y compris la prime d'émission et le Surplus en Capital, le cas échéant, dans les conditions et sous réserve des limites prévues par la Loi, et conformément au présent article 15.

15.2 Le Conseil de Gérance doit établir un état des comptes intérimaire indiquant que des montants suffisants existent pour procéder à une distribution. Deux gérants (incluant au moins un Gérant de Catégorie A dans le cas où l'associé unique ou l'Assemblée Générale a nommé différentes catégories de gérants) peuvent requérir, à leur seule discrétion, que l'état des comptes intérimaires soit revu par un expert indépendant, au frais de la Société.

15.3 Le montant devant être distribué ne peut pas excéder les profits distribuables réalisés à la fin de l'exercice social précédent, s'il en existe, augmenté des profits reportés et des réserves disponibles, et diminué des pertes reportées et des montants devant être alloués à la Réserve Légale.

15.4 L'Assemblée Générale peut également décider de procéder à la déclaration et au paiement de dividendes intérimaires sur les réserves distribuables disponibles pour la distribution, comprenant la prime d'émission et le Surplus en Capital, dans les conditions et sous réserve des limites prévues par la Loi, et conformément à l'article 15.

15.5 Les dividendes et autres distributions peuvent être payés en euros ou en toute autre devise déterminée par le Conseil de Gérance, et ils peuvent être payés aux lieux et dates tels que déterminés par le Conseil de Gérance (dans les limites des décisions prises par l'Assemblée Générale, le cas échéant).

15.6 Les dividendes peuvent être payés en nature, par des biens de toute nature, et la valeur de ces biens doit être fixée par le Conseil de Gérance conformément aux méthodes d'évaluation qu'il détermine à sa seule discrétion.

VI. Dissolution - Liquidation

Art. 16. Dissolution - Liquidation.

16.1 En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par résolution de l'associé unique ou de l'Assemblée Générale qui fixera leurs pouvoirs et rémunération. Sauf disposition contraire prévue dans la résolution des associé(s) ou par la loi, les liquidateurs seront investis des pouvoirs les plus étendus pour la réalisation des actifs et le paiement des dettes de la Société.

16.2 Le boni de liquidation résultant de la réalisation des actifs et après paiement des dettes de la Société sera distribué à l'associé unique ou, en cas de pluralité d'associés, aux associés au prorata des Parts Sociales détenues par chaque associé dans la Société.

VII. Disposition générale

Art. 17. Provision générale. Pour tous les points non expressément prévus aux présents Statuts, il est fait référence aux dispositions de la Loi.

Art. 18. Définitions. Assemblée Générale signifie l'assemblée générale des associés de la Société;

Comptes Intérimaires signifie les comptes intérimaires de la Société à la Date des Comptes Intérimaires;

Conseil de Gérance a le sens qui lui est donné à l'article 5.4;

Date des Comptes Intérimaires signifie la date ne remontant pas à plus de huit (8) jours avant la date de rachat et d'annulation de la classe de Parts Sociales considérée;

Gérant(s) de Catégorie A a le sens qui lui est donné à l'article 9.1;

Gérant(s) de Catégorie B a le sens qui lui est donné à l'article 9.1;

Loi a le sens qui lui est donné à l'article 1;

Montant Disponible signifie la somme des bénéfices nets de la Société (incluant les bénéfices reportés) augmentée de (i) toute réserve librement distribuable (y compris pour éviter tout doute la prime d'émission) et (ii), le cas échéant, du montant de la réduction du capital social et de la réduction de la réserve légale relative à la classe de Parts Sociales devant être annulée, mais réduite par (a) les pertes (incluant les pertes reportées) et (b) toute somme devant être allouée à une réserve en application de la Loi ou des Statuts, tels qu'apparaissant dans les Comptes Intérimaires (sans, pour éviter tout doute, tout double comptage) de sorte que:

$$AA = (NP + P + CR) - (L + LR)$$

où:

AA = le Montant Disponible;

NP = bénéfices nets (incluant les bénéfices reportés);

P = toute prime d'émission librement distribuable (incluant la réserve de la prime d'émission);

CR = montant de la réduction du capital social et de la réduction de la réserve légale relative à la classe de Parts Sociales devant être annulée;

L = les pertes (incluant les pertes reportées);

LR = toute somme devant être allouée à une réserve en application de la Loi ou des Statuts.

Parts Sociales a le sens qui lui est donné à l'article 5.2:

Parts Sociales de Classe A a le sens qui lui est donné à l'article 5.1;

Parts Sociales de Classe B a le sens qui lui est donné à l'article 5.1;

Parts Sociales de Classe C a le sens qui lui est donné à l'article 5.1;

Parts Sociales de Classe D a le sens qui lui est donné à l'article 5.1;

Parts Sociales de Classe E a le sens qui lui est donné à l'article 5.1;

Parts Sociales de Classe F a le sens qui lui est donné à l'article 5.1;

Parts Sociales de Classe G a le sens qui lui est donné à l'article 5.1;

Parts Sociales de Classe H a le sens qui lui est donné à l'article 5.1;

Parts Sociales de Classe I a le sens qui lui est donné à l'article 5.1;

Parts Sociales de Classe J a le sens qui lui est donné à l'article 5.1;

Prix de Rachat signifie le prix tel que déterminé par le Conseil de Gérance sur la base des Comptes Intérimaires et qui ne doit pas être supérieur au Montant Disponible;

Réserve Légale a le sens qui lui est donné à l'article 14.1;

Société a le sens qui lui est donné à l'article 1;

Statut a le sens qui lui est donné à l'article 1; et

Surplus en Capital a le sens qui lui est donné à l'article 5.4.

Disposition transitoire

Le premier exercice sociale débutera à la date du présent acte et se terminera au 30 juin 2015.

Souscription - Paiement

Ces faits exposés, le Souscripteur, représenté comme indiqué ci-dessus déclare souscrire à l'intégralité des 12.509 (douze mille cinq cent neuf) parts sociales, d'une valeur nominale de EUR 1 (un euro) chacune.

Les parts sociales ont été entièrement libérées par apport en numéraire, de sorte que le montant de EUR 12.509 (douze mille cinq cent neuf euros) est désormais à la libre disposition de la Société, comme il en a été prouvé au notaire instrumentant, qui le reconnaît expressément.

Le Souscripteur, représenté comme indiqué ci-dessus, est ci-dessous référencé comme l'Associé Unique de la Société.

Résolutions de l'Associé Unique

Immédiatement après la constitution de la Société, l'Associé Unique a adopté les résolutions suivantes:

(a) fixer le nombre de gérants de la Société à trois (3);

(b) nommer Miranda Lansdowne, née le 03 octobre 1974, à Rugby, Royaume-Uni, et résidant professionnellement au 2a, rue Albert Borschette, L-1246 Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg comme gérant de la Société pour une durée indéterminée;

(c) nommer Pamela Valasuo, née le 26 mai 1975, à Borga Ik, Finlande, et résidant professionnellement au 2a, rue Albert Borschette, L-1246 Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg, comme gérant de la Société pour une durée indéterminée;

(d) nommer Stuart Pinnington, né le 11 septembre 1976, à Manchester, Royaume-Uni et résidant professionnellement à Elizabeth House, 9 Castle Street, JE2 3RT, St Helier, Jersey, comme gérant de la Société pour une durée indéterminée; et

(e) fixer le siège social de la Société au 2A, rue Albert Borschette, L-1246 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution sont estimés à mille quatre cent euros (EUR 1,400).

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné, qui parle et comprend l'anglais, constate qu'à la demande du comparant ci-dessus, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, le comparant a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: P. Valasuo et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 2, le 7 mai 2015. Relation: 2LAC/2015/10012. Reçu soixante-quinze euros Eur 75.-

Le Receveur (signé): André MULLER.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, aux fins d'inscription au Registre de Commerce.

Luxembourg, le 8 juin 2015.

Référence de publication: 2015085554/726.

(150097752) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juin 2015.

Cadr' Academy 5 S.A., Société Anonyme.

Capital social: EUR 2.960.000,00.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 51, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 182.667.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015085208/9.

(150097583) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juin 2015.

Ascot Capital Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1420 Luxembourg, 15-17, avenue Gaston Diderich.

R.C.S. Luxembourg B 172.569.

Le Bilan au 31 décembre 2014 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 juin 2015.

Signature.

Référence de publication: 2015086884/10.

(150099560) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juin 2015.

Agrassur Re S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2220 Luxembourg, 534, rue de Neudorf.

R.C.S. Luxembourg B 83.235.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale des actionnaires tenue à Luxembourg le 29 mai 2015

L'Assemblée Générale décide d'élire Administrateurs:

- Monsieur Jean LARMANDE,
- Monsieur Michael REYNOLDS,
- Monsieur Lambert SCHROEDER.

Leur mandat viendra à expiration à l'issue de l'Assemblée Générale Annuelle qui statuera sur les comptes de l'exercice 2015.

L'Assemblée décide, conformément aux dispositions de l'article 100 de la loi modifiée du 6 décembre 1991, de nommer Réviseur Indépendant de la société: KPMG Luxembourg, 39 avenue John F. Kennedy, L-1855 à Luxembourg.

dont le mandat viendra à expiration à l'issue de l'Assemblée Générale annuelle qui statuera sur les comptes de l'exercice social 2015.

Pour la société AGRASSUR RE S.A.

AON INSURANCE MANAGERS (LUXEMBOURG) S.A.

Référence de publication: 2015086899/20.

(150099600) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juin 2015.
